

CASE No. ICIR-01-69-T
EXHIBIT No. D70
DATE ADMITTED: 11-7-2008
TENDERED BY: DEFENSE
NAME OF WITNESS:.....

Joseph NGOMANZUNGU

**LA SOUFFRANCE DE L'ÉGLISE A TRAVERS
SON PERSONNEL : MASSACRES,
EMPRISONNEMENTS ET EXPULSIONS
D'OUVRIERS APOSTOLIQUES
(1990-2002)**

Juillet 2002

1. Introduction

Depuis le déclenchement de la guerre d'octobre 1990, l'Église Catholique au Rwanda a été très ciblée dans son personnel par des tueurs de tout bord. En l'espace de seulement trois mois de 1994, cette église a vu disparaître tragiquement plus de deux centaines de consacrés, dont trois évêques, et 70 séminaristes. Tout cela se surajoute aux nombreux chrétiens engloutis par la folie de la violence.

La souffrance de l'Église n'est pas à placer seulement au niveau de ses membres - laïcs et consacrés - morts durant la tragédie. Elle est aussi à considérer dans le fait qu'une partie des bourreaux des victimes se recrute parmi ceux qui se réclament d'elle tout en la trahissant par des comportements indignes.

Comme si cela ne suffisait pas, l'après-guerre n'a pas diminué cette souffrance.

Après la victoire du Front Patriotique Rwandais (FPR) en juillet 1994, l'Église Catholique a souffert d'assister, impuissante, au départ de nombreux rwandais vers l'extérieur. Elle a vu par exemple un tiers de son clergé réfugié. Elle a souffert face à l'engorgement des prisons, face à la misère des orphelins, des veufs/ves et des personnes sans abris. Elle souffre de voir l'homme encore prisonnier et victime du péché, du mensonge, de l'injustice et des manipulations idéologiques.

Sa souffrance, tout comme du reste sa joie, se trouve aussi exprimée dans la souffrance que vit chacun de ses membres.

Certains, y compris des consacrés, ont du mal à admettre que l'Église Catholique au Rwanda ait réellement souffert. Ils qualifient sa souffrance, pourtant réelle, de subterfuge inventé pour camoufler ses responsabilités dans le drame rwandais. Ainsi la souffrance de l'Église est souvent noyée dans la grande souffrance de tous les Rwandais.

Dans ces lignes, nous voudrions signaler quelques faits qui témoignent que la souffrance de l'Église n'est pas une feinte, mais une réalité. Nous cédon la parole à ces faits-témoignages en reproduisant les listes des consacrés massacrés, emprisonnés ou contraints à interrompre leur ministère apostolique au Rwanda depuis 1990.

*C'est une occasion de **faire mémoire à tous les consacrés emportés durant la tragédie rwandaise et de témoigner de notre proximité de prière à ceux qui ont été diversement éprouvés ou continuent de l'être.** Que ce qu'ils ont vécu ou vivent soit pour eux et leur Église, une occasion de purification et de plus de conversion à Dieu, notre Unique Espérance.*

La pastorale et la crédibilité de l'Église ont été très affectées par ce qui est advenu au personnel ecclésiastique au cours de la dernière décennie. On dirait que l'Église est devenue l'ennemi numéro 1 à abattre, pendant que de l'autre côté on recourt à elle pour remettre la société rwandaise en marche.

Une question : quels sont les vrais mobiles de ceux qui ont attenté à la vie des consacrés ou de ceux qui travaillent par tous les moyens à paralyser leur apostolat ? Il faudrait toute une étude pour y répondre. Nous espérons qu'un jour quelqu'un plus outillé et plus compétent pourra se livrer à cette étude.

Concernant la bibliographie pour la confection de ce livret, nous signalons que nous avons recouru principalement aux livres de Neno Contran sur les consacrés qui ont été tués en Afrique (voir plus loin la note 2), aux journaux et revues comme Kinyamateka, Imvaho et Dialogue, et à quelques informations reçues occasionnellement au hasard des rencontres.

Nous serons reconnaissants envers toute personne qui voudra bien nous signaler des inexactitudes possibles ou nous donner tout autre complément d'information.

Nous voulons que ce livret interpelle la conscience d'un chacun pour qu'il devienne davantage plus docile à la vérité, seule fondation plus fiable pour la reconstruction d'une société qui a été meurtrie comme la nôtre.

Qu'il aide surtout les jeunes à grandir en ayant l'horreur de la violence et en ayant le respect du sacré.

2. Ouvriers apostoliques massacrés¹

2.1 : Avant avril 1994 :

1. Nuit du 25-26 février 1992 : massacre de Sr POPPA GUIDO Renée des Oblates de l'Assomption.

Elle est tuée avec une postulante, NYIRARUGENDO Françoise, dans la paroisse de Rushaki de Byumba. Leurs funérailles ont lieu à Byumba le 27/2/1992. A l'occasion, l'Évêque du lieu, Mgr Ruzindana Joseph, déclare ceci :

(...) Prêtres, religieux et religieuses et laïcs, nous ne cessons de faire appel pour que cesse cette guerre insensée, pour que les massacres s'arrêtent, pour que le peuple de Byumba qui ne cesse de pleurer père, frère, enfant ou ami, pour que ce peuple de Byumba meurtri, dépouillé de tout, n'ayant même plus un abri en sécurité pour dormir, trouve la paix. (...) Je crie notre détresse, la détresse de mon peuple : que cesse cette guerre, que cesse la violence, que cessent les massacres d'innocents. (...) que la victoire soit à la vérité et à la fraternité, pour que l'amour triomphe.

2. 19 Août 1992: l'abbé GAKWERERE Silas de Cyanguu saute sur une mine. L'Évêque de Cyanguu, alors Mgr Thaddée Ntihinyurwa, préside la messe d'enterrement. Il dénonce la barbarie et l'inhumanité qui s'installent dans le pays. Il rappelle le respect de la vie humaine et invite les chrétiens à se désolidariser des manœuvres de Satan.

¹En tout, on compte + 246 consacrés emportés par l'ouragan meurtrier (sans compter les 70 grands séminaristes, les novices et les auxiliaires de l'apostolat).

Il serait intéressant de relever les abandons de la vie sacerdotale et religieuse de ceux qui étaient ordonnés ou avaient fait les professions en 1994. Les Frères Joséphites, les Sœurs Benebikira et le Diocèse de Butare ont été particulièrement les plus touchés par ce phénomène.

3. 29 novembre 1992 : assassinat, à Butamwa (Paroisse Nyamirambo / Kigali), du Frère François CARDINALE des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Ses funérailles ont lieu le 2 décembre 1992. A l'occasion, le Nonce Apostolique au Rwanda déclare que «le pardon chrétien ne nous exempte pas de condamner ce meurtre atroce et de demander que la justice humaine puisse faire une lumière claire et transparente». Il demanda, en outre, qu'on se mette au service des plus pauvres «pour les aider à prendre conscience de leur dignité d'hommes» et qu'on travaille «pour un développement solidaire de l'homme où chacun est respecté pour ce qu'il est».

2.2 : Durant le génocide et les massacres d'avril - juillet 1994

2.2.1 : Prêtres²

a. Archidiocèse de Kigali³ (5)

1. Rugasira Ananie tué à Ndera le 9 avril	4. Kabayiza Félix tué le 9 juin
2. Ndekezi Pierre Canisius tué en avril	5. Harerimana Joseph ⁵ tué à Kigali le 16 juin
3. Nsengiyumva Vincent (Archevêque) tué à Gakurazo le 5 juin ⁴	

²Nous reproduisons leur liste par leurs diocèses ou congrégations d'incardination. Nous partons des listes déjà établies in *Dialogue* no 177(1994), in *Kinyamateka* de décembre 1994. Voir aussi Neno Contran, *They are a target*, Nairobi 1996, pp 65-123 ; Neno Contran - Gilbert Kadjemenje, *Cibles*, Kinshasa, 2002, pp 145-231 ; CIER, *Rwanda : pour qu'on ne les oublie pas*, Bruxelles 1996, pp. 40-60 ; Robert Esposito Mpayayino, *Rwanda, chiederò per te il bene*, Benevento 2000. Voir également le *Calendrier nécrologique du clergé séculier rwandais* qui vient d'être édité par le Grand Séminaire de Nyakibanda, Kigali 2002.

³L'Abbé Ngezze Alexandre est mort au Bugesera (Rilima) de la fatigue conjuguée avec de la malaria.
⁴La Revue *Dialogue* no 213(2000) a relaté les circonstances du massacre des 3 Évêques de Byumba, Kabgayi et Kigali et d'une dizaine d'autres consacrés. Ils ont été provisoirement inhumés dans la Cathédrale de Kabgayi en deux tombes. Apprenant ce massacre, le Saint Père, le Pape Jean Paul II a lancé, le 9 juin 1994, un message de paix pour le Rwanda (Voir *Or* n° 24/juin 1994, pl). Le 15 juin 1994, une messe pour la paix au Rwanda a été organisée dans la Basilique Saint-Pierre. C'était une marque de "solidarité fraternelle avec l'Eglise et le peuple du Rwanda victime de tant de violence." (Voir *Or* n° 27/juillet 1994). Lors de sa visite au Rwanda, le cardinal Etchegaray, envoyé du pape pour exprimer sa proximité avec l'église endeuillée du Rwanda, a célébré une messe le 29 juin 1994, dans la cathédrale de Kabgayi en mémoire des évêques massacrés et des autres victimes. Ont concélébré à cette messe Mgr Frédéric de Kibungo, le chargé d'affaires ad interim à la Nonciature (Mgr Nguyen), le Père Vyecko et 6 autres prêtres. Il y avait une participation de seulement 16 laïcs (le petit reste !). Les obsèques officielles, programmées en juin 1995, ont été suspendues par l'épiscopat rwandais pour tempérer le climat d'agressivité qui régnait alors. Le Saint-Père avait déjà envoyé un message relatif à l'inhumation et au transfert des corps de ces évêques dans leurs cathédrales respectives.

⁵Cet abbé a disparu après la libération des réfugiés au Centre National de Pastorale Saint Paul de Kigali en juin 1994.

b. Diocèse de Butare⁶ (15)

1. Gakwaya Straton tué à Kigali le 7 avril	9. Yirirwahandi Jean Bosco tué à Nyanza le 4 mai
2. Rubingiza Tharcisse tué à Gisagara le 26 avril	10. Ntibaziga Second tué à Gakoma le 7 mai
3. Muvara Félicien tué à Kirarambogo le 29 avril	11. Butera Firmin tué à Butare le 31 mai
4. Kamuzinzi François (prêtre en suspens) tué en Avril	12. Furahe Justin tué à Butare le 31 mai
5. Mashyendere Augustin tué à Byumba (Nyinawimana) le 21 avril	13. Ncogoza Charles tué à Cyahinda le 6 juin
6. Ngirumpatse Matthieu tué à Nyanza en avril	14. Ngomirakiza François tué le 4 juillet
7. Nkeshumpatse Callixte tué au Bugesera en avril	15. Kayumba Alexis tué à Kiruhura le 13 juillet
8. Nyangezi Innocent tué à Nyanza le 4 mai	

c. Diocèse de Byumba (10)

1. Mudashimwa Gaspard tué à Rwesero le 21 avril	6. Havugimana Alexis tué le 28 avril
2. Muhayimana Célestin tué à Nyinawimana le 21 avril	7. Nkiryehé Christian tué en avril
3. Hitimana Joseph tué le 26 avril	8. Ciza Thaddée tué le 25 mai
4. Mulinda Fidèle tué 26 avril	9. Muhayemungu Ladislav tué le 25 mai
5. Mulindwa Faustin tué le 27 avril	10. Ruzindana Joseph (Évêque) tué à Gakurazo le 5 juin

⁶ 4 abbés de Butare sont morts de maladie par manque de soins. Il s'agit de Semuliro Narcisse (28 avril), Musoni Boniface (2 juillet), Ntiyamira Jean (juillet) et Rutayire Vital (19 juillet).

Concernant l'assassinat de l'abbé Kayumba, signalons que ce prêtre venait de fuir la paroisse de Cyahinda où il était menacé avec son curé, feu l'abbé Ncogoza, par les autorités locales. Il parvient à rejoindre sa famille à Kiruhura. Un militaire l'y retire et le liquide. La famille reprend sa dépouille pour l'inhumer à la maison. On ne sait pas grand chose des enquêtes sur sa mort.

d. Diocèse de Cyangugu⁷ (1)

Boneza Joseph tué à Kamembe le 19 mai

e. Diocèse de Gikongoro⁸ (10)

1. Kanyoni Boniface tué à Kigali le 7 avril	6. Uwitonze Callixte tué à Nyanza le 4 mai
2. Niyirema JMV tué à Kigali le 7 avril	7. Mulinzi Canisius tué à la prison de Gikongoro le 13 mai
3. Nzabakurana Alfred tué à Kigali le 7 avril	8. Nyamwasa Irénée, tué à la prison de Gikongoro le 13 mai
4. Niyomugabo Joseph tué à Cyanika le 24 avril	9. Ngoga Pierre, tué à Butare le 31 mai
5. Rwanyabuto JMV tué à Gisagara le 26 avril	10. Sebera JMV, tué à Ndago le 4 juillet

f. Diocèse de Kibungo (6)

1. Ruterandongozi Justin tué à Rukoma le 7 avril	4. Munyaneza Jean Bosco tué à Mukarange le 12 avril
2. Mwanangu Evode tué à Rukoma le 8 avril	5. Mpongano Elisée tué à Kibungo le 15 avril
3. Gatara Joseph tué à Mukarange le 12 avril	6. Nsengiyumva Michel tué le 18 avril

⁷ Un autre prêtre de Cyangugu, l'abbé Gashugi Innocent, est mort de maladie le 17 mai 1994. L'abbé Mbugu Alphonse de Kabgayi a été aussi massacré à Cyangugu alors qu'il y était en visite.

⁸ Il y a à signaler que deux autres prêtres, Musoni Aloys (Kabgayi) et Gakwaya Straton (Butare), sont morts alors qu'ils exerçaient leur ministère dans Gikongoro.

g. Diocèse de Kabgayi⁹ (18)

- | | |
|--|--|
| 1. Musoni Aloys tué à la prison de Gikongoro le 13 mai | 9. Muligo François-Xavier ¹⁰ tué à Gakurazo le 5 juin |
| 2. Gakuba Tharcisse tué à Kabgayi le 24 mai | 10. Ndaberetse Sylvestre tué à Gakurazo le 5 juin |
| 3. Musonera Callixte tué à Kabgayi le 24 mai | 11. Nsengiyumva Thaddée (Évêque ¹¹) tué à Gakurazo le 5 juin |
| 4. Niwenshuti Célestin tué à Kabgayi le 24 mai | 12. Ntamugabumwe Bernard tué à Gakurazo le 5 juin |
| 5. Mbuguje Alphonse tué à Cyanguu en mai | 13. Rwabilinda JMV tué à Gakurazo le 5 juin |
| 6. Gahonzire Fidèle tué à Gakurazo le 5 juin | 14. Uwimana Emmanuel tué à Gakurazo le 5 juin |
| 7. Gasabwoya Innocent tué à Gakurazo le 5 juin | 15. Ruzigana Jean Baptiste tué à Kibangu le 7 juillet |
| 8. Kayibanda Alfred tué à Gakurazo le 5 juin | 16. Rusingizandekwe JMV |
| | 17. Twagirimana François |
| | 18. Nduwabike Jérémie |

i. Diocèse de Ruhengeri (2)

- | | |
|---|--|
| 1. Nkundabanyanga Athanase ¹² tué en avril | 2. Sembagare Jérôme tué à Goma le 16 juillet |
|---|--|

⁹Les abbés Rusingizandekwe JMV et Twagirimana François, prêtres à Muyunzwe, ont disparu en juillet au moment où le FPR devenait maître dans Gitarama. L'abbé Michel Gigi, prêtre Fidei Donum, est mort d'épuisement à Kibangu, le 7 juillet 1994.

¹⁰Certains témoignages affirment que l'abbé Muligo débrouillait des réfugiés arrivés à Kabgayi (voir Hildebrand Karangwa, *le génocide au centre du Rwanda*, 2001, p.15).

¹¹Beaucoup appréciaient les initiatives de cet évêque qui alla jusqu'à organiser à Kabgayi, une rencontre des jeunes du FPR avec d'autres jeunes de l'intérieur du pays. Durant les événements d'avril-juin 1994, l'évêque avait mis en place un service d'accueil des réfugiés venant des zones de combats et des massacres. C'est grâce à ce service, malgré bien de difficultés, que des réfugiés ont pu tenir jusqu'à la prise de Kabgayi par le FPR, le 2 juin 1994. Les réfugiés rwandais à Bukavu ont organisé le **trophée Monseigneur Thaddée Nsengiyumva pour la paix et la réconciliation** pour lui rendre hommage et proposer aux jeunes une image d'un homme pacifique (voir Marie Béatrice Umutesi, *Fuir ou mourir au Zaïre. Le vécu d'une réfugiée rwandaise*, Paris 2000, p.115).

¹²Ce prêtre œuvrait dans le diocèse de Byumba.

h. Diocèse de Nyundo (31)

- | | |
|---|---|
| 1. Habiymbere Antoine tué à Rambura le 7 avril | 17. Mwambali Herman tué à Nyundo le 9 avril |
| 2. Kageyo Spiridion tué à Rambura le 7 avril | 18. Nzaramba Aloys tué à Nyundo le 9 avril |
| 3. Niyitegeka Antoine tué à Rambura le 7 avril | 19. Rwivanga Déogratias tué le 9 avril |
| 4. Nkezabera Augustin tué à Muramba le 7 avril | 20. Gatore Thaddée tué à Kivumu le 13 avril |
| 5. Nzanana Adrien tué à Nyundo le 7 avril | 21. Sekabaraga Joseph tué à Biruyi le 13 avril |
| 6. Twagirayezu Déogratias tué à Nyundo le 7 avril | 22. Gasore Louis tué à Muhororo le 14 avril |
| 7. Mutiganda Sylvère tué à Murunda le 8 avril | 23. Rwigenza François tué à Muhororo le 14 avril |
| 9. Nsengiyumva Vénuste tué à Kivumu le 8 avril | 24. Gahinda Mathias tué à Kibuye le 15 avril |
| 9. Ntagara Augustin tué à Gisenyi le 8 avril | 25. Senyenzi Boniface tué à Kibuye le 17 avril |
| 10. Gakwandi Édouard tué à Nyundo le 9 avril | 26. Ruberizesa Innocent tué à Birambo le 26 avril |
| 11. Gasake Silas tué à Nyundo le 9 avril | 27. Sebasare Narcisse tué à Birambo le 26 avril |
| 12. Gashema Albert tué le 9 avril | 28. Rutagengwa Théophile tué à Kibuye en avril |
| 13. Kalisa Callixte tué à Nyundo le 9 avril | 29. Nyilibakwe Védaste tué à Kabgayi le 24 mai |
| 14. Kanyabusozo Clément tué à Nyundo le 9 avril | 30. Mutabazi Denis tué à Gakurazo le 5 juin |
| 15. Karekezi Ferdinand tué à Nyundo le 9 avril | 31. Niyitegeka Alfred tué le 9 juin à Buyoga |
| 16. Matajyabo Robert tué à Nyundo le 9 avril | 32. Kesenne Paul à Gisenyi le 15 juillet |

j. Pères Blancs (2) :

- | | |
|--|--|
| 1. André Caloone tué à Ruhuha le 7 avril | 2. Joaquim Vallmajo tué à Byumba le 27 avril |
|--|--|

k Jésuites (3) :

- | | |
|---|--|
| 1. Gahizi Patrick tué à Kigali le 7 avril | 3. Rutagambwa Innocent tué à Kigali le 7 avril |
| 2. Mahame Chrysologue tué à Kigali le 7 avril | |

2.2.2 : Frères

a Joséphites¹³ (27)

- | | |
|---|---|
| 1. Nyakayiro Frédéric tué à Gisenyi le 8 avril | 15. Rusezerangabo Théophile tué à Kabgayi |
| 2. Mazimpaka Aimable tué à Nyundo le 9 avril | 16. Mwumvaneza Matthias tué à Kicukiro en mai |
| 3. Murangwa Guillaume tué à Nyamasheke en avril | 17. Nsinga Jean Baptiste tué à Gakurazo le 5 juin |
| 4. Kadari Aloys tué au Bugesera en avril | 18. Gacamumakuba Jean Pierre tué à Nyamirambo en juin |
| 5. Musonera Anacllet, tué à Nyamasheke en avril | 19. Gofi Stany tué à Nyamirambo en juin |
| 6. Rutagengwa Jean Baptiste tué à Nyamasheke en avril | 20. Itegekwanande Emmanuel tué à Nyamirambo en juin |
| 7. Sinigenga Ladislav tué à Nyamasheke en avril | 21. Kaneza Louis tué à Nyamirambo en juin |
| 8. Ndayisenga Boniface tué à Birambo le 25 avril | 22. Kayitera Alexandre tué à Nyamirambo en juin |
| 9. Sarabu Joseph tué à Birambo le 25 avril | 23. Rwahiga Louis tué à Nyamirambo en juin |
| 10. Mugabo Emmanuel tué à Kabgayi | 24. Rwaka Gérard tué à Nyamirambo en juin |
| 11. Munyanshongore Martin tué à Kabgayi le 24 mai | 25. Gakwerere Viateur tué à Nyamirambo en juin |
| 12. Murekezi Fidèle tué à Kabgayi le 24 mai | 26. Mugwiza Vivens tué à Kinazi |
| 13. Murenzi Michel tué à Kabgayi le 24 mai | 27. Ntibagendeza Balthasar (Kinazi, 23 juillet) ¹⁴ |
| 14. Louis Nsengiyumva tué à Kabgayi | |

¹³La congrégation des Joséphites a perdu aussi trois novices, à savoir Jonathan Mutirehe (avril à Nyundo), Anicet (à Shangi) et Calliope Kabera (à Kansi). Elle perdra deux autres membres pendant l'exil en ex-Zaïre. Cette congrégation a été très touchée par les événements de 1994. En plus de ses nombreuses victimes du génocide et des massacres, la même congrégation a enregistré de nombreux abandons.

¹⁴ Ce massacre est signalé dans Kinyamateka no 1416 de janvier 1995.

b. Maristes (6)

1. Rwesa Etienne tué le 26 avril	4. Nyirinkindi Pierre Canisius tué à Kabgayi le 24 mai
2. Bisengimana Fabien tué à Kabgayi le 24 mai	5. Mannion Christophe tué à Save le 1er juillet
3. Gatari Gaspard tué à Kabgayi le 24 mai	6. Rushigajiki Joseph tué à Save le 1 ^{er} juillet

c. Franciscain (1)

Georges tué en avril

d. Frères de la miséricorde (3)

1. Bizimana François tué à Butare le 8 mai	3. Rukeribuga Faustin (Butare, 8 mai)
2. Gahamanyi Jean Baptiste tué à Butare le 8 mai	

e. Bénédictins (2)

1. Gatera Gaëtan tué à Gihindamuyaga le 22 avril	2. Rutagengwa Antoine tué à Gihindamuyaga le 22 avril
--	---

f. Frères de la Charité (1)

Dominique tué en avril

2.2.3 : Sœurs¹⁵a. Sœurs de l'Assomption¹⁶ (5)

1. Kangofero Marie Gratia (Birambo, 26 avril)	4. Nyirangirimana Alphonse Marie (Birambo, 26 avril)
2. Mukabera Boniface Eugénie (Birambo, 26 avril)	5. Nyirabatware Christofa (Tumba, avril)
3. Mukandinda Hilda Maria (Birambo, 26 avril)	

b. Auxiliatrices (1)

Mukagatare Liberata tuée à Kigoma en mai

c. Benebikira (18)

1. Sr Mukabisangwa M.Claire (Kicukiro, 7 avril)	10. Sr Kantama Marie Pélagie (Simbi, 18 avril)
2. Sr Mukeshimana M : Giovanna (Nyundo, 9 avril),	11. Sr Mukangwije M.Paula (Simbi, 18 avril),
3. Sr Kanyonga M :Candida (Nyundo, 9 avril),	12. Sr Yankurije Pierre Claver.(Simbi, 18 avril)
4. Sr Nyiratereraho M.Julienne (Nyundo, 9 avril),	13. Sr Nyiranyundo M. Augustine (Nyanza, 23 avril)
5. Sr Nyiramakwandi M. Laetitia (Nyundo, 9 avril)	14. Sr Nyirabudeyi Edmonde Marie (Nyumba, 26 avril),
6. Sr Gakwanzi Régis (Muhororo, 13 avril)	15. Sr Mukamparirwa Marie Françoise (Nyanza, 28 avril)
7. Sr Mukamurigo M. F.X (Muhororo, 13 avril)	16. Sr Nyirankurikizayabo M. Carola (Byumba, avril)
8. Sr Mukamurihira M. Gerarda (Muhororo, 13 avril)	17. Sr Nakana Benigna (Kabgayi, 24 mai)
9. Sr Nziza Marie Alphonsa, (Muhororo, 13 avril)	18. Sr Nyirahabimana M. Liberata (Juillet)

¹⁵Voir leur liste particulièrement in Neno Contran. *Ils nous ont guettées*. Kinshasa-Nairobi 2000. pp.97-134 et in CIER. *Rwanda pour qu'on ne les oublie pas*. pp.64-72

¹⁶la novice Mukashema Anne Marie a été elle aussi tuée à Birambo le 26 avril

d. Bénédictines(8)¹⁷

1. Sr Kamanzi Stéphanie	5. Sr Mukankusi Julienne
2. Sr Kayitesi Theonilla	6. Sr Mukarubibi Thérèse
3. Sr Mukagasana Fortunata	7. Sr Musabyemungu Hermelinda
4. Sr Mukarubibi Thérèse	8. Sr Nyirandamutsa Bernadette

e. Bizeramariya (10)

1. Sr Mukandamage Alphonsine (Byumba, 10 mai) ¹⁸	6. Sr Nyiragirinka Antoinette (Byumba, 10 mai),
2. Sr Mukanyangezi Marie Grâce (Kamonyi, mai),	7. Sr Nyirandamutsa Séraphine (Byumba, 10 mai)
3. Sr Mukarugina Yolanda (Byumba, 10 mai),	8. Sr Mukabaziga Candida (Gisenyi, 11 mai)
4. Sr Mukashema Marie (Byumba, 10 mai),	9. Sr Mukamusana Marie (Gisenyi, 11 mai)
5. Sr Nyirabahire M. Dominique (Byumba, 10 mai)	10. Sr Nyirakanani M.Salomé (Gisenyi, ¹⁹)

f. Sœurs de la Charité de Namur (2)

1. Mukankwaya Cassilda (Ndera, 15 vril)	2. Nyirabiraho Marie Bernard (Byumba, 10 mai)
--	--

¹⁷Toutes ces sœurs ont été massacrées à Ndago (paroisse Kibeho), le 4 juillet 1994, alors qu'elles s'enfuyaient vers Gikongoro. Elles avaient été séparées par les miliciens d'avec le groupe qui s'enfuyait vers le Burundi escorté par les militaires français de l'Opération Turquoise. Elles sont mortes avec Immaculée, une de leurs postulantes.

¹⁸Une novice, Nyirangango Tatiana, a été tuée le 10 mai avec ceux qui fuyaient vers Byumba.

¹⁹Cette soeur est morte des suites des sévices subis.

g. Sœurs du Bon Conseil (1)

Mukarugina Annonciata (Giti, avril)

h. Sœurs du Bon Pasteur²⁰ (1)

Mukamusoni Francine (Kamonyi, 22 mai)

i. Vita et Pax (8)

1. Mukabadege Marie Rose (Kigali, 7 avril)	5. Mukayitesi Bellancilla (Kigali, 7 avril)
2. Mukakayange Francine (Kigali, 7 avril)	6. Murekeyisoni Thérèse (Kigali, 7 avril)
3. Mukamana Winifrida (Kigali, 7 avril)	7. Nyirangirababyeyi Béatrice (Kigali, 7 avril)
4. Mukamuligo Immaculée (Kigali, 7 avril)	8. Umutesi Florence (Kigali, 7 avril)

j. Saint Boniface (1)

Ntawuyigenga Patricie (24 avril)

²⁰ 12 novices et aspirantes ont été tuées en même temps que la sœur. Il s'agit de Kangabe Démétrie, Kayiranga Anatholie, Kayitesi Marguerite, Mujawayezu Vestine, Mujuganje Epiphanie, Mukangarambe Jacqueline, Mukashema Marie Espérance, Muteteli Béata, Mwanayire Enatha, Niyirora Démétrie, Ugiraneza Pascasie et Uwayezu Marie Goretti.

2.3 : Après le génocide (d'août 1994 à nos jours)

2.3.1 : prêtres (18)

- 17 octobre 1994, le Père SIMARD Claude (Sainte Croix) est assassiné dans sa paroisse de Ruyenzi (Diocèse Butare) par des gens non encore identifiés. Le père essayait de relancer les activités pastorales de cette paroisse où il était curé depuis 1989. Durant les événements d'avril 1994, le père avait essayé de cacher quelques personnes dont des orphelins envoyés à Cyotamakara. D'après des témoignages, le Père Simard, ayant appris qu'on massacrait des gens qui se réfugiaient dans les églises, aurait fermé la sienne pour ne pas tenter les gens à s'y rassembler pour devenir la proie des tueurs.

- le 1er août 1995, assassinat de l'Abbé NTAHOBARI Pie devant l'entrée de la paroisse de Kamonyi (Diocèse de Kabgayi) où il était curé. On l'a retiré de sa voiture et traîné dans les environs de la paroisse pour y être massacré. Avant d'être emporté, il a eu le temps de remettre les clefs de la voiture aux veilleurs de la paroisse. Certains lui auraient reproché de s'être enfui en 1994 en laissant fermée sa paroisse. Son enterrement a eu lieu à Kabgayi, le lendemain²¹.

- le 30 novembre 1996 Mgr NIKWIGIZE Phocas est intercepté à la frontière zairo-rwandaise vers 11 heures et demie du matin. Il est porté disparu depuis lors. Il était dans sa voiture conduite par un père blanc. Les évêques catholiques du Rwanda ont adressé, en date du 3 décembre 1996, une lettre au Gouvernement via le ministère chargé du rapatriement, à la Croix Rouge et au HCR pour leur demander d'intervenir. Aucune réponse positive ne leur a été donnée²².

²¹ Voir KM n° 1426 (1995)9. La même nuit du 1^{er} août 1995, le sous préfet Habincuti Oreste de Gikongoro a été tué. Son cadavre a été retrouvé le lendemain au pont de Mwogo.

²² Voir KM n° 1453 (Décembre 1996)3. Voir aussi la déclaration de l'ADL du 21 janvier 1997. L'annuaire ecclésiastique du Rwanda de 2000 et le bulletin diocésain de Ruhengeri (*Notre Lien* n°.) de 2001 le mentionnent encore parmi les disparus. Imvaho n° 1232 (mai 1998)2 a signalé qu'on avait pas de ses nouvelles.

Mgr Phocas a fui le Rwanda au moment de la débandade quand le FPR prenait les préfectures de Ruhengeri et Gisenyi en juin-juillet 1994. En septembre 1994 il est revenu au Rwanda accompagné de deux évêques zairois qui venaient participer à une réunion de la CEPR à Butare ; arrivé à son évêché de Ruhengeri, il a été refoulé par des militaires à la frontière du Rwanda avec le Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo). Le ministre de l'Intérieur d'alors lui aurait présenté ses excuses pour cet incident.

Certains lui reprochaient d'avoir déclaré, dans son refuge à l'évêché de Goma, que les tutsi sont comme des serpents; ils l'accusaient de cynisme et de tutsiphobie²³.

- 2 février 1997 : le Père PINARD Guy²⁴ des pères Blancs est tué durant la distribution de l'eucharistie en l'Église de Kampanga (Diocèse de Ruhengeri). Le tueur est parvenu à sortir de l'Église et à fuir²⁵ !

Le jour même, le pape regrette, durant l'Angelus à Rome, la disparition du Père Pinard « barbarement assassiné ce matin au cour de la messe ». Son enterrement a lieu le lendemain à Ruhengeri. Durant la messe des funérailles, Mgr Janusz, Nonce Apostolique au Rwanda, déclare que «son martyre s'ajoute à beaucoup de morts innocents des massacres qui ont bouleversé le Rwanda en 1994 et qui continuent à bouleverser cette terre».

A la question de savoir pourquoi le père a été assassiné après 35 ans de service auprès du peuple rwandais, le nonce répond qu'il a été

Victime de quelqu'un auquel ne plaît pas ce que fait l'Église. Il est victime de quelqu'un qui ne veut pas la paix, qui ne veut pas la réconciliation que prêche l'Église. Il est victime de ceux qui pensent résoudre

²³ Voir notamment le *Journal Imboni* n° 17 (novembre 1995)12-14. *Ère de Liberté* n° 19 (décembre 1995)10-11 ; Faustin Rutembesa et *Rwanda : l'Église Catholique à l'épreuve du génocide*. Canada 2000.

²⁴ Le Père Guy Pinard faisait partie de la Commission Épiscopale Justice et Paix

²⁵ Voir KM no 1461 (février 1997) 1.6. *Imvaho* no 1251(1998)20 a précisé que le père a été tué par des interahamwe.

tout avec la violence, avec la terreur et qui ne sont pas contents que le Rwanda a la chance de reprendre la vie dans la collaboration entre tous les habitants et avec la communauté internationale²⁶.

Le nonce a profité de l'occasion pour demander aux autorités d'être plus vigilantes « pour ne pas permettre aux forces du mal d'agir ». En présentant ses condoléances, le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération a rassuré que « des enquêtes ont déjà été initiées par la Justice Rwandaise pour identifier et juger le criminel ».

A l'époque de l'assassinat de Pinard, l'épiscopat catholique du Rwanda avait l'inquiétude de voir le pays se replonger dans la période tragique de 1994 que l'on croyait avoir traversée pour de bon. L'A.D.L précisera, le 13 février 1997, que le meurtrier du Père Pinard était un enseignant au centre scolaire de Kampanga.

- 25 février 1997 : massacre d'ecclésiastiques rwandais à Kalima (Zaire)²⁷

Ce massacre a été perpétré par des hommes armés pendant la première guerre dite de libération du Congo. Parmi les victimes du camp de Kalima à sa prise par les forces 'rebelles', on compte les abbés :

- pour le diocèse de Butare : KABERA Etienne (aumônier au Groupe Scolaire de Butare), MILIMO Norbert (vicaire à Butare), NKURIKIYUMUKIZA Augustin et UWIZEYIMANA Jean (respectivement curé et vicaire à Rugango),
- pour le diocèse de Cyangugu : MUNYAKAZI Emmanuel (aumônier militaire)
- pour le diocèse de Kabgayi : MUYOBOKE François Xavier²⁸,
- pour le diocèse de Nyundo : TWAGIRAYEZU Urbain

²⁶Voir Bulletin de la CEPR no 6 (avril 1997)10.

²⁷Certains témoignages affirment que ce massacre a eu lieu le 1er mars 1997. Les ecclésiastiques massacrés avec d'autres personnes auraient été « d'abord égorgés à l'arme blanche, puis écrasés par un camion » (voir Dialogue no 221 de mars-avril 2001, page 81).

²⁸Ce prêtre est le grand frère de l'abbé Uwimana Emmanuel tué à Gakurazo le 5 juin 1994 avec les trois évêques.

● pour le diocèse de Ruhengeri : HATEGEKIMANA Antoine (aumônier militaire)²⁹

Dans les mêmes circonstances, trois sœurs sont assassinées.

- 11 mai 1997³⁰ : assassinat des prêtres de Cyahinda (Diocèse Butare), les Abbés HABAKURAMA Isaie (curé) et YIRIRWAHANDI Pascal (vicaire) avec 4 autres personnes³¹

Apprenant cet assassinat, le Saint-Siège a exprimé ses condoléances au nouvel évêque de Butare, Mgr Philippe Rukamba. Le pape, en particulier, « supplie le Seigneur miséricordieux de recevoir dans sa paix ces victimes d'actes inqualifiables. Il prie pour que le sacrifice ne soit pas vain et pour que l'Eglise de Butare continue de porter un courageux témoignage de charité et de réconciliation au temps de l'épreuve ». La Congrégation pour l'Évangélisation des Peuples qualifiera cet assassinat d'« inqualifiable barbarie ».

Le public ne sait pas grand-chose des enquêtes sur ce massacre.

- 11 août 1997 : l'abbé MUBASHANKWAYA Ignace est fusillé par un militaire aux abords de la paroisse de Mushaka (Cyangugu). C'était au lendemain de la célébration de son jubilé de 25 ans de sacerdoce. L'Abbé était connu pour son souci de vérité envers tout le monde³². On ne sait pas comment a évolué l'enquête concernant son assassinat³³.

- Le 31 janvier 1998, massacre à Kigali du Père CURIC Vjeko, alors économiste général du Diocèse de Kabgayi.

²⁹Voir KM no 1463 (mars 1997)2. Signalons aussi que d'autres abbés ont disparu durant la fuite ou sont morts de fatigue ou de manque de soin : GASIMBA Cyprien (22 août 96), BUSUNYU Beaudoin (24/12/96), Mgr NTIRIVAMUNDA Jean (déc: 96), SEBAHINDE Anacleto (janvier 97). On ne connaît pas non plus les nouvelles du diacre Clément Ndagijimana de Nyundo et de l'abbé Athanase Robert Nyandwi de Gikongoro.

³⁰Voir KM no 1468 (mai 97)2.

³¹A ce moment-là régnait dans la région de Gikongoro un climat d'insécurité. Il eut dans le même temps une série d'autres assassinats visant en partie les anciens militaires.

³²KM no 1474 (août 1997) 4 et no 1475 (septembre 1997) 7.

³³Dans le même diocèse de Cyangugu, un autre prêtre, l'abbé Alexandre Kalinda du Congo a été tué par des militaires en 1996 alors qu'il rentrait au Rwanda. Le tribunal militaire siégeant à Cyangugu a condamné, en août 2001, les auteurs de son assassinat.

Ce père avait servi de guide-chauffeur au Cardinal Roger Etchegaray lors de sa visite au Rwanda en juin 1994³⁴.

Plus d'une fois, ce père avait échappé à d'autres attentats. Il a été atteint par 7 balles et ses « tueurs étaient avec lui dans la voiture ».

Apprenant son assassinat, le Gouvernement Rwandais a déclaré reconnaître l'action du père Vjeko « essentiellement pendant la triste période du génocide et les massacres d'avril à juillet 1994 durant laquelle il est resté à côté des rwandais en danger et a contribué à sauver et à entretenir plusieurs vies humaines ». Le Gouvernement promet de poursuivre les auteurs du crime.

Sa congrégation des Frères Mineurs a accordé le pardon aux « frères assassins, à ceux qui ont organisé ce crime comme à ceux qui l'ont exécuté tout en demandant pourtant la justice de poursuivre son cours pour arriver à la vérité ». La congrégation a précisé qu'elle ne réclamait pas la vengeance mais qu'elle souhaitait que « tous ceux qui ont trempé dans le sang d'un innocent » puissent se convertir. Elle demandait, en outre, que « les résultats de l'enquête soient rendus publics ».

Le Père Vjeko a été inhumé dans l'église paroissiale de Kivumu où il était curé depuis 11 ans. En guise de mémorial, la « **fondation Vjeko** » a été érigée en faveur des veuves et des orphelins³⁵.

- 28 avril 1998 : assassinat de l'abbé KAGABO Boniface (Diocèse de Ruhengeri) sur la route macadamisée en plein milieu de la journée³⁶.

³⁴A ce moment, le Rwanda était divisé en deux parties chacune étant sous le contrôle des armées en conflit. Pour aller de l'une à l'autre partie, le Cardinal a dû passer par deux pays étrangers tiers : le Zaïre et l'Uganda.

³⁵Voir *Trait-d'Union* no 329 (janvier-février 1998).

³⁶Son assassinat a lieu au lendemain des exécutions publiques de 22 condamnés à mort, le 24 avril 1998. Plusieurs autorités religieuses, dont le Pape et le président du SCEAM, avaient vainement supplié le Gouvernement Rwandais de ne pas procéder à ces exécutions (voir *bulletin de la CEPR* no 9 (mai 1998) 11-17).

Il était rentré d'exil en 1996, et faisait partie de la Commission Episcopale Justice et Paix en remplacement de Guy Pinard assassiné en février 1997.

- 10 juin 2000 : assassinat à Mugina³⁷ /Kabgayi d'Isidro UZCUDUM, prêtre espagnol Fidei Donum vivant au Rwanda depuis 1965

L'Abbé Isidro a été agressé vers 19 heures par trois hommes dont un en uniforme militaire. L'abbé était alors en train d'accueillir un jeune qui lui apportait les contributions des utilisateurs des fontaines de la paroisse. Les agresseurs lui ont demandé les clefs de sa voiture (alors en panne) et de l'argent. Ils ont obligé le jeune de se coucher ventre contre terre. Après que l'abbé ait donné une partie de l'argent qu'il avait à sa disposition, un des membres du commando lui a tiré une balle dans la bouche. Ils se sont enfuis à pied en laissant l'autre jeune enfermé dans la chambre avec l'ordre de ne pas en sortir. Les sœurs voisines de la paroisse ont été alertées par le bruit et sont allées avertir les autorités locales.

Par la suite quatre personnes ont été arrêtées : Ndayambaje Janvier (le jeune qui venait verser les contributions), Rurinda (un jeune originaire de Mugina et faisant du petit commerce à Kigali qu'on avait aperçu là durant la journée) et deux ouvriers de la paroisse qui étaient alors absents au moment de l'attaque. Tous ont été libérés après quelques temps de détention, et les deux premiers ont été de nouveau mis en prison. Des enquêtes on ne sait encore rien de concluant.

³⁷Cette paroisse est parmi celles qui ont bien accueilli et protégé des réfugiés comme le prouve ce témoignage d'un rescapé : « A Mugina, nous avons trouvé deux prêtres (Isidore et Jean) et des religieuses qui nous accueillirent aimablement et nous donnèrent à manger. Quand on voulut nous attaquer, ils nous défendirent ainsi que le bourgmestre local » (Hildebrand Karangwa, *le génocide au centre du Rwanda*, p. 73).

Certains reprochaient à Isidro d'avoir refusé que son église soit transformée en un monument du génocide. Le prêtre s'était beaucoup investi dans le service des pauvres et dans le développement de la région³⁸.

L'abbé a été tué alors qu'il pensait « terminer son contrat au Rwanda pour aller en congé et y rester ». Son assassinat a lieu alors qu'on attendait l'issue du procès de Mgr Misago.

L'Abbé Isidro est le premier missionnaire basque assassiné³⁹.

Notons aussi que d'autres prêtres espagnols ont été inquiétés par des attaques en 1995⁴⁰.

2.3.2 : Frères (2)

Deux Frères Joséphites, à savoir KAMANZI Isaïe et NIYONSABA Martin ont disparu en 1997 en ex-Zaïre durant la fuite.

2.3.3 : Sœurs (17)

1. 20 mars 1996 : Trois sœurs de la congrégation des Sœurs de la Charité de Saint-Anne sautent sur une mine alors qu'elles étaient en voiture du côté de Kivumu (diocèse de Nyundo). Deux d'entre elles sont mortes. Il s'agit de Sr Carmen OLZA ZUBIRI et de Sr Alphonsine MUKESHIMANA. La troisième a été blessée.

Apprenant ce drame, le pape a notamment demandé au Seigneur de «mettre au cœur de tous les Rwandais des sentiments de paix et d'amour fraternel pour que cette nouvelle épreuve de l'Eglise conduise à une véritable réconciliation entre tous».

Le poseur de cette mine n'a pas pu être identifié: La zone de Gisenyi où se trouve Kivumu vivait alors dans une grande insécurité. A noter que les sœurs avaient été témoins du massacre des abbés de Kivumu en 1994⁴¹.

³⁸L'abbé Vénuste Nsengiyumva a été tiré de leur voiture alors qu'elles tentaient de l'évacuer.
³⁹Voir *L'Osservatore Romano* n 136/42473 del 12-13 giugno 2000, p. 2 ; KM no 1555 (juin 2000) 6

⁴⁰Voir *Los Rios* no 193 (2000)2.

⁴¹Voir notamment KM 1422 (avril 1995)7.

Signalons aussi que par la suite, le 23 mars 1998, 5 sœurs de la même congrégation, dont deux espagnoles, ont été prises en otage dans la zone de Nyamyumba/Gisenyi⁴². Elles ont finalement été toutes libérées saines et sauves. Les Espagnoles ont dû abandonner leur apostolat au Rwanda.

2. Deux sœurs Benebikira disparues au Zaïre :

- Sr KABAGENI Blandina
- Sr NYIRAMBUNGIRA Ignatiana

3. 25 février 1997 : assassinat à Kalima de trois sœurs :

- Sr MUKAMIHIGO Félicité (Pénitente)
- Sr NYIRARUKUNDO Marie Francine (Pénitente)
- Sr NYIRABAZUNGU Clotilde (mwizeramariya)

4. Trois sœurs Bizeramariya disparues durant la fuite :

- Sr MUKABANDORA Agnès
- Sr MUKAMUNANA Godeliva
- Sr UWAMARIYA Rosalie.

5. Nuit du 27-28 avril 1997 : attaque des écoles de Muramba (Diocèse de Nyundo)⁴³

L'attaque a eu lieu vers une heure du matin. Les assaillants envahissent les deux établissements et les saccagent. A l'École Économique, ils demandent aux élèves de se séparer suivant les ethnies. Les étudiantes résistent à l'invitation ; les assaillants en abattent plus d'une dizaine et en blessent d'autres. Ils passent à l'École Normale où ils tirent sur la

⁴²Voir Kajeguhakwa Valens. *Rwanda: de la terre de paix à la terre de sang et après?*. Editions Perrin. Paris 2001. p.323.

⁴³Voir, KM no 1466, KM no 1580 (juillet 2001) 11, *Imvaho* no 1180 de mai 19972, p.2.

directrice, Mademoiselle BOSMANS Griet⁴⁴, alors qu'elle leur apportait de l'argent qu'ils réclamaient. La directrice ne mourut pas tout de suite, mais ses compagnes furent dans l'impossibilité de la porter jusqu'à un hôpital. On attendait partout les bruits des armes. Elle a expiré vers 3 heures du matin. Les militaires positionnés non loin de là ne sont intervenus que vers 5h du matin.

Les évêques se sont indignés d'un tel massacre et l'ont condamné. Ils ont spécialement demandé aux chrétiens de «se distancer de tous ceux-là qui attisent la violence et la guerre»⁴⁵.

Des personnes sont arrêtées à la suite de ce massacre : Iyakaremye Jacques (gardien), Ruremesha André, Nshimiyumukiza Ignace (préfet des études d'une école voisine de Rucano) et la directrice de l'Ecole Économique de Muramba, sœur Kakuze Marie de l'Annonciation. Les deux premières ont été détenues pendant un mois puis relâchées ; la troisième est morte le 3 octobre 1997 peu après sa libération de la prison ; la quatrième a été arrêtée dix huit mois après les événements alors qu'elle était en recherche d'un visa pour le Canada.

6. Nuit du 7 au 8 janvier 1998 : attaque du couvent des Filles de la Résurrection de Busasamana (Diocèse de Nyundo)

5 sœurs sont mortes sur-le-champ. Il s'agit de BENIMANA Félicité, GASIGWA Epiphane, MUKAGAKWAYA Xavera, MUKAMUHIRE Berthilde et UWIMANA Césarie. Deux autres sœurs, RWANGEYO Dévote et UWIMANA Géorgine, sont grièvement blessées ; l'une d'elles, Dévota, expirera le 2 février 1998.

Quand l'évêque de Nyundo a demandé aux dites sœurs de se replier sur Nyundo, en décembre 1997, les sœurs lui ont répondu ceci :

⁴⁴ Griet Bosmans était une missionnaire belge travaillant au titre d'auxiliaire de l'apostolat. L'Église au Rwanda a perdu d'autres auxiliaires de l'apostolat durant la période-trouble notamment à Nyamata (Locatelli), Nyundo (Félicité et ses compagnes), Butare et ailleurs.

⁴⁵ Voir *Bulletin de la CEPR* no 7 (août 1997) 15

Très cher Papa Évêque, nous vous remercions de votre souci paternel. Jusqu'à présent nous sommes unies entre nous et avec la population. Nous avons peur, mais nous ne nous sentons pas encore en danger. Il n'y a aucun prêtre à la paroisse ; les chrétiens ne comptent que sur nous... nous ne pouvons pas nous enfuir s'il n'y a pas de grand danger. D'ailleurs nous sommes neutres dans la population et nous ne connaissons pas la politique⁴⁶

Le responsable de l'organisation « *Ceil du peuple* » atteste que ces religieuses auraient été massacrées par les infiltrés⁴⁷.

7. 31 juillet 1998 : massacre de Sœur MUKANOHERI M.Valens des Benebikira (Nyundo)

Sœur Mukanoheri Valens travaillait au dispensaire de Nyundo depuis 1997. Elle s'occupait notamment du soin des blessés. Elle a été massacrée revenant du travail non loin d'une position militaire⁴⁸

⁴⁶ *Supplément à Karibu* no 1 (février 1998).

⁴⁷ Voir KM no 1485 (février 1998)6, Kajeguhakwa Valens, Rwanda : *de la terre de paix à la terre de sang et après ?*. Paris 2001, pp.321 et 336 et *Urunana* no 101 (Pâques 2002)58.

⁴⁸ KM no 1499 (septembre 1998) 6 .

2.4 : Tableaux récapitulatifs

2.4.1 : Prêtres

Noms	90-mars94	Avril-juillet	Août 94-2000	Total
Butare		15	6	21
Byumba		10		10
Cyangugu	1	1	3	5
Gikongoro		10	2	12
Kabgayi		18	2	20
Kibungo		6		6
Kigali		5		5
Nyundo		32	3	35
Ruhengeri		2	3	5
Fidei Donum			1	1
Pères Blancs		2	1	3
Jésuites		3		3
Sainte Croix			1	1
Franciscain			1	1
Total	1	104	23	128⁹⁹

2.4.2 : Frères

Noms	90-mars 94	Avril-juillet 94	Août 94-2000	total
Joséphites		27	2	29
Maristes		6		6
Franciscains		1		1
Bénédictins		2		2
Frères de la charité		1		1
Frères de la Miséricorde		3		3
FIC	1			1
Total	1	40	2	43

⁹⁹Il faudrait y ajouter 7 autres prêtres morts durant la période dramatique d'avril-juillet par suite de fatigue ou manque de soins médicaux. Butare en a perdu 4, Kigali 1, Cyangugu 1 et Nyundo 1. Cela porte donc à 135 prêtres emportés par la tragédie rwandaise et ses suites entre 1990 et 2000.

2.4.3 : Sœurs

Noms	90-mars94	Avril-juillet94	Aout94-2000	Total
Auxiliatrices		1		1
Assomption		5		5
Bénédictines		8		8
Benebikira		18	3	21
Bizeramariya		11	4	15
Charité de Namur		2		2
Sainte Anne			2	2
Bon Pasteur		1		1
Bon Conseil		1		1
Vita et Pax		8		8
Saint Boniface		1		1
Oblates de l'Assomption	1			1
Filles de la Résurrection			6	6
Pénitentes			2	2
Autres			1	1
Total	1	55	18	74

3. Les emprisonnements de consacrés au Rwanda

3.1 : au début de la guerre (9)

Au lendemain de l'éclatement de la guerre engagée par le FPR en octobre 1990, le Gouvernement de Kigali a procédé à l'arrestation de nombreuses personnes soupçonnées d'être des complices du FPR. Parmi ces personnes ramassées surtout à Kigali et dans les agglomérations urbaines, on recense des prêtres et des frères :

- Dans le Diocèse de Butare, trois prêtres furent arrêtés. Il s'agit des abbés MUSONI Boniface (décédé en 1994) et MUNGWARAREBA Modeste (décédé en 1999) respectivement professeur et Recteur au Petit Séminaire de Butare, et de l'abbé SEBAHINDE Anaclét (décédé en exil ?) qui était curé à la paroisse de Ngoma. Après quelques semaines de détention, deux seront libérés. L'abbé Modeste ne le sera que plus tard, en 1991, à la libération générale de tous les présumés complices.
- Dans le Diocèse de Kabgayi, il s'agit de l'abbé SHERTI Epimaque.
- Dans le Diocèse de Kibungo, sont arrêtés les abbés RUTERANDONGOZI Justin (tué en 1994) et MFIZI François. Il y a aussi le Frère Joséphite RWAKA Gérard qui vivait à Rwamagana.
- Dans le Diocèse de Ruhengeri, le Frère Joséphite NDAYA-MBAJE Jean Damascène, alors professeur à l'Université Nationale du Rwanda, Campus Nyakinama, est détenu à la prison de Ruhengeri.
- Dans le Diocèse de Nyundo, c'est l'abbé NTAGARA Augustin (tué en 1994), alors curé de Gisenyi qui est arrêté.

3.2 : après juillet 1994

3.2.1 : les prêtres (16)

- Le 16 septembre 1994, on enregistre le premier cas d'emprisonnement d'ecclésiastiques par le nouveau régime installé à Kigali. Il s'agit de l'Abbé SEKAMANA Denis⁵¹ qui venait de rentrer de Bukavu avec près d'une quarantaine de séminaristes. Il répondait à l'invitation des évêques⁵¹. Ceux-ci venaient de tenir leur première réunion de l'après-guerre à Butare du 2 au 5 septembre. Au cours de cette réunion, ils avaient rencontré un émissaire du Gouvernement (Mr Pie Mugabo) qui les invitait à rouvrir les églises et assurait que rien ne se fera en l'encontre des ecclésiastiques sans que les responsables ecclésiastiques aient été consultés.

La promesse ne sera pas tenue.

Mgr Gahamanyi réagira, le 24 septembre 1994, contre l'arrestation arbitraire infligée à son prêtre et en contradiction des promesses faites par le Gouvernement Rwandais à l'Episcopat Catholique.

Dans cette réaction l'évêque sollicite la bienveillante et rapide intervention du ministre du Travail et des affaires sociales duquel dépendaient les confessions religieuses, « afin que soient hâtées les démarches judiciaires visant à trancher le cas de mon prêtre l'abbé Denis Sekamana, qui a été saisi le 16 septembre 1994 à l'improviste par les agents de la sécurité de l'ordre de Butare ».

L'évêque déclarait sa surprise « d'apprendre un tel enlèvement, alors que l'Abbé Sekamana venait à peine de rentrer de Bukavu avec une quarantaine de nos grands séminaristes qui s'y étaient réfugiés ».

⁵¹L'Abbé Sekamana Denis a été ordonné prêtre en 1975. Entre autres fonctions assurées, il faut signaler la Direction du Petit Séminaire de Butare et la Direction de l'ICA, l'aumônerie de la Prison de Butare. Il animait aussi le mouvement Pax Christi à Butare. Un connaisseur de l'Abbé Denis faisait remarquer, en date du 15 novembre 1994, que « l'emprisonnement de l'Abbé Denis dans les temps actuels ne rehausse pas l'image de marque de la justice rwandaise et ne rassure pas ceux qui pensent que l'heure des droits de l'homme au Rwanda a sonné ».

⁵²voir la lettre des évêques du 5 septembre 1994 in *Bulletin de la Conférence des Evêques Catholiques du Rwanda* no 3-4 (1996).

Le cas de l'abbé Sekamana Denis avait été vainement soumis à l'autorité préfectorale de Butare. « Avec un cœur attristé », Mgr Gahamanyi a rappelé au ministre que ce cas « préoccupe aussi toute l'Eglise Catholique du Rwanda », surtout que c'était un prêtre « reconnu comme une personnalité droite, charitable, accueillante » qui avait redonné beaucoup d'espoir à bien de personnes en détresse.

Dans le cadre d'une franche collaboration promise par le Gouvernement Rwandais, dont le ministre avait été le porte-parole lors de la visite faite à la Conférence Episcopale en date du 5 septembre 1994, l'évêque de Butare a regretté qu'il n'ait « pas été renseigné sur les motifs d'accusation portée contre l'Abbé Sekamana avant de le conduire en prison. Un tel geste compromet certes la crédibilité du Gouvernement dans son action de pacification surtout auprès des réfugiés qui voudraient revenir au Rwanda ».

Mgr Gahamanyi a souligné en outre que la crédibilité de l'Episcopat Catholique Rwandais a été compromise, d'autant plus que celui-ci « venait d'adresser un appel officiel aux prêtres, religieux, religieuses et séminaristes pour qu'ils regagnent le Rwanda, en les rassurant de la sécurité de la part du Gouvernement ».

Le prélat entendra indéfiniment la réponse du Gouvernement.

Dans l'entretemps, son séminariste, Gashegu Emmanuel, sera lui aussi pris et interné à la prison de Butare. Il attend encore de comparaître devant le tribunal.

En date du 28 décembre 1994, l'abbé Sekamana en appelle au Président de la République. Il lui signale qu'il ne comprend pas les motifs de son emprisonnement. Depuis le 15 avril 1994, tous ses collaborateurs européens sont partis ; son établissement, l'Institut Catéchétique Africain (ICA), est devenu le refuge des personnes menacées. Certaines de ces personnes arrivent « dans un état épouvantable avec des blessures terribles ». L'abbé s'en est occupé comme il pouvait⁵².

⁵²Les personnes réfugiées alors à l'ICA provenaient de Kigali OMS (2), de Liba à Gishamvu (1), de Musange en commune Huye (2) et de Matyazo en commune Ngoma (2). Il a fui avec elles vers Murambi/Gikongoro, le 3 juillet 1994.

L'Abbé Sekamana signalait aussi que lui-même n'avait pas une sécurité assurée. En effet, le 28/4/1994, un soldat a failli le tuer. Il en a été délivré par les clameurs des gens. Le soir même, une barrière a été placée devant l'ICA. L'abbé s'y est pointé immédiatement «non pas par méchanceté mais par peur». Il pensait que le soldat dont on l'avait délivré reviendrait le surprendre et l'abattre à la maison en même temps que ses protégés. L'abbé a témoigné qu'aucune personne n'a été tuée à la barrière où il était. Après la victoire du FPR, toutes les personnes cachées par l'Abbé sont rentrées chez elles sauf ses ouvriers qui restaient logés à l'ICA en attendant de trouver leur chez-soi.

L'abbé Sekamana s'est étonné qu'après sa mise en prison il a été accusé «d'avoir porté un fusil à la barrière » alors qu'il n'en connaissait même pas le maniement. Il s'est considéré «victime d'une grave injustice », surtout qu'il a risqué sa propre vie en cachant des gens. Il rappelle que sa situation est une injuste récompense à son investissement au sein de PAX CHRISTI pour lutter contre les fauteurs de troubles et chercher la paix. Il demande qu'on le délivre de cette injustice et qu'on le lave de ce grand malheur où on l'a laissé.

L'abbé Sekamana était aussi peiné du traitement qu'on lui réservait alors que sa famille avait connu beaucoup de deuils au cours des événements malheureux (et même après).

Le 9 janvier 1995, l'Épiscopat Catholique du Rwanda est revenu sur le cas des consacrés mis en prison. Il a demandé que leurs dossiers judici-

⁵² (suite) L'abbé Denis s'est occupé aussi des 27 personnes provenant du monastère des Clarisses de Kamonyi réfugiées à Butare et de 3 franciscains. Les sœurs clarisses ont pris l'avion le 1er juillet pour Assise en Italie. L'abbé Denis a accueilli aussi les Abbés de Nyumba avec un Séminariste, les rescapés de la famille Matabaro et de Zéphania; il a aidé, le 15 avril 1994, la Supérieure des Benebikira à évacuer vers Butare les Sœurs de Cyanika et de Kirambi (diocèse de Gikongoro). Le 23 avril 1994, il a accueilli deux de ses ouvriers, Augustin Murera et Déo Majangwe, grièvement blessés.

aires soient mis au clair et qu'ils bénéficient des mesures d'élargissement⁵³. Le maintien du statu quo sur leur cas sera la seule réponse que l'État réservera à l'Épiscopat.

Le 18 janvier 1995, le préfet de Butare, Rwangabo Pierre Claver, est revenu lui aussi sur le cas de l'emprisonnement de l'Abbé Sekamana Denis. Il a demandé au Président de la République d'intervenir pour la libération de cet Abbé. Le journal gouvernemental *Imvaho Nshya* s'est insurgé contre cette intervention qu'il a qualifiée de tentative de protection des interahamwe⁵⁴. Le dit préfet sera assassiné quelques jours après à l'entrée de la ville de Butare.

L'abbé Sekamana est resté en prison jusqu'à ce que le tribunal se prononce sur son dossier. Le tribunal l'a lavé des accusations de génocide. Mais il l'a reconnu coupable d'avoir été à la barrière. Il l'a puni d'une peine d'emprisonnement égale au temps qu'il venait de passer en prison, ce qui revenait à être relâché en 1998⁵⁵.

⁵³ Dans leurs préoccupations envoyées au Gouvernement en date du 9 janvier 1995, les évêques catholiques relèvent entre autres ceci : « le cas de nombreux prisonniers compilés dans des centres pénitentiaires constitue un défi sérieux lancé au système judiciaire de notre pays. Que tout soit mis en œuvre pour dégorger, les prisons et y assurer les conditions minimales de respect de la dignité de la personne humaine. Que les procédures judiciaires de détention soient respectées et qu'une présomption d'innocence soit garantie pour tout le monde. (...) Il est urgent que les instances judiciaires et les institutions administratives, à tous les niveaux soient mises en place et qu'elles soient opérationnelles. (...) De façon particulière, nous nous préoccupons du problème de notre personnel en prison. Nous aimerions savoir ce qu'il en est des dossiers judiciaires des abbés Sekamana Denis et Thaddée Rusingizandekwe, des sœurs Bénédictine Mukanyangezi et Bernadette Mukarusine, et du grand Séminariste Emmanuel Gashegu. Sans porter préjudice au cours normal de la justice, nous souhaiterions que, entre autres, notre personnel en prison puisse bénéficier des mesures d'élargissement ».

⁵⁴ voir article de Rwabukwandi A. in *Imvaho Nshya* no 1062 (janvier 1995)8-9.

⁵⁵ KM no 14 (septembre 1998)4. Voir aussi *Imvaho* no 1255(1998)15.

- 27 octobre 1994 : arrestation de l'Abbé RUSINGIZANDEKWE Thaddée ⁵⁶ à Gikongoro

De Gikongoro où il a été arrêté, l'abbé Rusingizandekwe a été conduit à la prison de Butare. Par après il a été transféré à la prison de Gikongoro. Les événements d'avril 1994 ont éclaté alors qu'il était en vacances dans sa paroisse natale, Kibeho, dans l'actuel diocèse de Gikongoro.

On l'accuse notamment d'avoir porté une arme à feu et d'avoir dirigé l'attaque sur la paroisse de Kibeho.

En date du 3 novembre 1994, son évêque Mgr Augustin Misago, a adressé une lettre au ministre de la justice dans laquelle il signalait que c'est par hasard qu'il a appris que son prêtre : « a été arrêté par des gens de la sécurité et détenu depuis lors dans la prison de Butare ». L'Évêque de Gikongoro observe que.

Dans le cadre des relations sereines qui doivent exister entre l'Etat et l'Église, il aurait été utile qu'avant l'emprisonnement de l'un de (ses) prêtres, (il soit) contacté par les services compétents pour un échange d'informations indispensable en pareil cas. Cette procédure serait plus en harmonie avec les engagements pris, au nom du Gouvernement rwandais, par le ministre du Travail et des Affaires sociales devant l'Episcopat rwandais lors de sa rencontre officielle avec celui-ci à Butare le 5 septembre 1994.

Sans prétendre couvrir d'éventuels délits commis par son prêtre ni vouloir entraver le cours normale de la justice, Mgr Misago a demandé deux choses au ministre:

⁵⁶L'Abbé Rusingizandekwe était professeur d'Histoire Ecclésiastique au Grand Séminaire de Nyakibanda et secrétaire de la Commission Episcopale Justice et Paix à partir du 27 avril 1993. Il a participé à diverses réunions visant à trouver une solution à la crise rwandaise. C'est dans ce cadre qu'il a signé des déclarations demandant au gouvernement de Habyarimana de ne pas gêner la mise en place des Institutions de la Transition prévues par les Accords d'Arusha.

Imvaho Nshya, hebdomadaire gouvernemental, parle de son cas notamment dans les nos 1062 (1995)2.5. 1279 (1999)15

1 que le vrai motif de l'emprisonnement de l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe soit tiré au clair dans les délais convenables et (lui), son supérieur hiérarchique, en reçoive aussi une information officielle par écrit, en attendant le jugement ;

2 que dans la mesure du possible, le prévenu abbé Thaddée Rusingizandekwe puisse être assigné à résidence surveillée, en attendant le jugement

Mgr Misago en a profité pour rappeler au ministre que

Le traitement réservé actuellement à certains de nos prêtres ou religieux qui ont eu le courage de rester dans le pays ou de rentrer de l'exil, risque d'handicaper - peut-être pour longtemps - les efforts qui se font actuellement pour le rapatriement des prêtres, des religieux et grands séminaristes, qui se sont réfugiés à l'extérieur du pays. Du même coup, l'Action Sociale de l'Église en sera pour autant fort diminué à un moment où le peuple rwandais en a besoin plus que jamais.

La lettre n'aura pas une suite positive.

Il est à rappeler également qu'en tant que secrétaire de la Commission Episcopale Justice et Paix, l'Abbé Rusingizandekwe a participé à des rencontres et signé des déclarations visant à trouver une solution pacifique au conflit rwandais et demandant notamment au parti MRND de fléchir ses positions politiques pour favoriser un pluralisme politique démocratique.

Pour mémoire, voir en annexe les interventions de la commission épiscopale Justice et Paix pendant la période de guerre, surtout à partir du 3 mai 1993 date à laquelle l'abbé Rusingizandekwe a été nommé secrétaire de la dite commission et membre de sa sous-commission pour les droits de l'homme.

Depuis son emprisonnement, l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe n'a cessé de clamer son innocence et de demander que la justice s'enquiert de son cas.

Le prêtre figure sur la liste des présumés coupables du génocide de la première catégorie depuis sa première publication en 1996⁵⁷.

- 8 janvier 1995 : arrestation de l'Abbé NDAGIJIMANA Joseph

L'abbé Ndagijimana Joseph n'avait pas fui le pays. Il était curé de Byimana, paroisse dans laquelle ont été massacrés les trois évêques et leur suite. Le ministère public l'accusait :

- d'être parmi les incitateurs et encadreurs du génocide,
- d'avoir usurpé des fonctions en portant des effets militaires⁵⁸.

⁵⁷ Il porte le n° 1750 au *Journal Officiel* n° spécial du 30 novembre 1996. D'autres ecclésiastiques figurent sur cette première liste des présumés coupables du génocide de la première catégorie : Rwamanyanja Jean Baptiste (n°199), Munyeshyaka Wenceslas (n°306), Gakuba Déogratias (418), Hitayezu Marcel (n°783), Maindron Gabriel (n°799), Ntamugabumwe Jean Baptiste (n°828), Seromba Athanase (n°843), Twagirayezu Urbain (848), Bellomi Carlisaio (n°857), Nsengimana Hormisdas (n°1795) et Jean Baptiste Rutihunza (n°1309). Cette liste a été mise à jour dans le *Journal Officiel* n° spécial du 23/12/1999 comme suit : **Mgr Misago Augustin (n°43)**, **Sr Mukabutera Kizito (n° 217)**, **Sr Mukangango Gertrude (n° 218)**, **Abbé Nsengimana Hormisdas (n° 277)**, **Abbé Rusingizandekwe Thaddée (n° 874)**, **Père Belloni Carlo (n° 1121)**, **Abbé Hitayezu Marcel (n° 1344)**, **Abbé Kayiranga Jean François Emmanuel (n°1355)**, **abbé Maindron Gabriel (n°1362)**, **Abbé Ntamugabumwe Jean Baptiste (n° 1391)**, **Abbé Nturiye Edouard (n° 1392)**, **Abbé Seromba Athanase (n° 1409)**, **Abbé Munyeshyaka Wenceslas (n° 1569)**, **Abbé Rwamanyanja Jean Baptiste (n° 1921)**, **Abbé Rukundo Emmanuel (n° 2102)** et **Abbé Turikubwigenge Jean Berchmas (n° 2117)**.

Une nouvelle édition de cette liste a été faite le 19 mars 2001. Les abbés Kayiranga JF Emmanuel et Nturiye Edouard qui ont été acquittés par le tribunal d'appel de Ruhengeri en octobre 2000 n'y figurent plus alors que Mgr Misago (voir n° 42) qui a été acquitté en juin 2000 y figure encore. Y ont été ajoutés l'abbé **Ndagijimana Joseph** (voir 1329), qui a été condamné en première instance à la prison à vie, et le frère mariste **Nkusi François** (voir n° 1356), qui a été acquitté en janvier 2001. L'abbé Rukundo Emmanuel y figure sous deux numéros : 1198 et 2855. Deux prêtres y figurent comme membres des partis politiques MDR et CDR 1. La nouvelle liste comprend 18 noms d'ecclésiastiques dont un évêque, 13 prêtres et 2 soeurs. De ces personnes 3 sont détenues au Rwanda, 3 en Tanzanie et 2 en Belgique.

⁵⁸Voir *Le Verdier* no 21 (décembre 2000)13.

Des gens qu'il a sauvés ont vainement supplié pour sa libération⁵⁹. On sait que l'abbé Ndagijimana Joseph a beaucoup risqué pour sauver des gens menacés en les accompagnant jusqu'à Kabgayi. Au cours du procès, son avocat a relevé l'inconciliabilité qu'on l'accusait «d'avoir planifié et mis en exécution le triste projet d'exterminer les tutsi» en même temps qu'on lui reprochait de ne les avoir pas secourus.

Concernant l'uniforme militaire qu'il a porté, l'abbé a expliqué que c'était le moyen qui lui restait pour pouvoir passer facilement les barrières avec des gens menacés.

Le 19 janvier 2001, L'abbé Ndagijimana Joseph a été condamné à un emprisonnement à perpétuité. Ceux qui ont assisté au prononcé de la sentence jugent que la peine est très disproportionnée à l'inculpation retenue du port des effets militaires. L'abbé Ndagijimana a interjeté appel. Il attend depuis plus d'une année la réponse du Tribunal d'appel.

- 1995 : arrestation de l'Abbé NDAGIJIMANA Laurent à peine rentré de Bukavu où il s'était réfugié. L'Abbé Ndagijimana Laurent aurait été mis en prison par l'entremise d'un ex-séminariste qui a raté son diplôme à l'époque où il était recteur à Kabgayi. L'abbé attend encore qu'on clarifie sa situation ; lui-même ne sait pas de quoi on l'accuse exactement. Son dossier serait vide.

- juin 1995 : arrestation du Père BELLOMI des Missionnaires d'Afrique. Il se rendait dans le diocèse de Kibungo où il exerçait le ministère avant les événements d'avril 1994. Il est mis en résidence surveillée à l'évêché de Kibungo. Après des tractations entre le Gouvernement rwandais et le Gouvernement italien, le père a été autorisé, en avril 1996, à regagner sa patrie pour raisons de santé. Il figure sur la liste officielle des présumés coupables du génocide de la première catégorie.

⁵⁹Voir *Le Partisan* no 25 (mars 1995)11-12.

- 28 juillet 1995 : arrestation de l'Abbé MUNYESHYAKA Wenceslas. Cet abbé est « le premier étranger arrêté en France pour crimes de guerres perpétrés en pays étranger »⁶⁰. Au moment des événements de 1994, l'Abbé Munyeshyaka Wenceslas était vicaire⁶¹ à la paroisse Sainte Famille de Kigali. Il fut entre autres chargé par ses confrères de ravitailler les réfugiés qui affluaient au Centre Pastoral Saint Paul de Kigali et à la paroisse Sainte Famille de Kigali. A la prise de Kigali par le FPR, l'abbé s'est réfugié au Zaïre, puis en France où il est arrêté, emprisonné, puis relâché après un procès. Un ministre regrettera qu'on l'ait relâché par manque de preuves.

- septembre ? 1995 : arrestation du Diacre SUBIZA Innocent de Cyangugu peu après son ordination

Le diacre Subiza Innocent a été incarcéré à Cyangugu où il est resté jusqu'à sa libération au début de 2000. Son dossier était vide.

Un autre séminariste de Cyangugu, NTEZIRYAYO François Xavier, sera également détenu et relâché. Les deux viennent d'être ordonnés prêtres en juillet 2001.

- août 1995 : arrestation de l'abbé NGIRABANYIGINYA Dominique⁶² de Nyundo

L'abbé Ngirabanyiginya a été arrêté à l'Aéroport de Kanombe alors qu'il se rendait en mission d'Eglise en Europe. Son diocèse de Nyundo était en train de chercher les voies et moyens de rouvrir son séminaire.

⁶⁰Voir document d'*African Rights* d'octobre 1995 consacré à l'abbé Wenceslas Munyeshyaka. *Goliath Magazine* no 43 (1995) le traite de « touvier ». *Invaho* parle aussi de son cas notamment aux numéros 1087(1995)3, 1089(1995)12, 1100(1995)1, 1255(1998)15, 1279(1999)15.

⁶¹ Son curé était l'abbé Anaclét Mwumvaneza.

⁶²L'Abbé Ngirabanyiginya était professeur au Petit Séminaire de Nyundo. Au moment de la reprise des combats en avril 1994, il se réfugia à Gisenyi avec le reste des rescapés de Nyundo. Cette équipe sera autorisée à se rendre à Goma d'où elle partira pour l'Europe. L'Abbé fera partie de l'équipe des prêtres qui retournera dans le pays vers fin 1994 pour relancer la pastorale dans le Diocèse de Nyundo.

L'abbé Ngirabanyiginya a été détenu à la Brigade de Remera/Kigali dans une carcasse de voiture. Son évêque, Mgr Kalibushi Wenceslas, a beaucoup insisté pour savoir de quoi on accusait son prêtre. Il a été finalement relâché après un mois de détention.

- 6 novembre 1996 : arrestation de l'abbé KAYIRANGA Jean François de Nyundo

L'abbé Kayiranga était professeur au Petit Séminaire de Nyundo en 1994. Après l'attaque du séminaire au lendemain de l'assassinat de Habyarimana, il a pu regagner la paroisse de Nyange, puis celle de Kibuye où il est resté jusqu'à la défaite de l'armée gouvernementale. Cet abbé est le seul prêtre rwandais du diocèse de Nyundo à n'avoir pas fui le pays durant les dures événements de 1994. Il est resté dans le diocèse pour encadrer la population en coordonnant le service caritatif jusqu'à ce que d'autres confrères le rejoignent vers la fin de l'année 1994. Au moment où les leaders politiques étaient occupés au « sauve-qui-peut », l'Abbé Kayiranga sillonnait le diocèse en apportant secours et consolation à la population laissée à elle-même.

Il a été pris alors qu'il se rendait dans sa commune d'origine pour des pièces d'identité. Son évêque, Mgr Kalibushi, venait alors de le nommer curé de la cathédrale de Nyundo qui attendait la nomination d'un nouvel évêque. On l'a détenu à la prison de Kibuye où le tribunal, le 17 avril 1998, l'a condamné à la peine de mort. Il fut par la suite transféré à la prison de Kigali (Gikondo). Le 25 octobre 2000, le tribunal d'appel de Ruhengeri l'a acquitté de toutes les accusations portées contre lui.

Un confrère apprenant son arrestation, en 1996, a fait observer ceci :

Tous ces cas et beaucoup d'autres ne manquent pas de décourager un tas de gens tant religieux que civils, tant expatriés que nationaux, tant réfugiés que résidents dans le pays... C'est aussi un défi à l'Eglise qui constate impuissamment le désarroi de la population. Son discours pour la justice, la vérité et la réconciliation s'en trouve bloqué alors qu'il est attendu comme catalyseur d'espérance.

Poursuivant son observation, le même confrère notait que « l'Église au Rwanda est ignorée dans la recherche des solutions aux problèmes qui accablent la population. Outre qu'une partie de son personnel est malmenée – et donc paralysée – bien de dossiers l'opposent, malgré les apparences protocolaires, au pouvoir en place à Kigali »⁶³.

- décembre 1996 : arrestation de l'abbé NTIMUGURA Laurent de Cyangugu

L'abbé Ntimugura a été arrêté à peine revenu de l'exil. Pendant les événements de 1994, son évêque l'a envoyé à Mibilizi d'où il est originaire pour aider les prêtres de la paroisse dans l'encadrement des réfugiés qui y affluaient. L'abbé Ntimugura est accusé de complicité dans l'assassinat de l'abbé Joseph Boneza, curé de Mibilizi (diocèse de Cyangugu), qui a été tué à une barrière de Gihundwe alors qu'il fuyait vers Cyangugu accompagné par un gendarme, Sœur Bernadette des Pénitentes de saint François et d'une fille de 12 ans⁶⁴. La sœur et la fille ont été ramenées par les assassins du prêtre à la paroisse de Mibilizi. L'abbé Ntimugura était aussi accusé de complicité dans l'assassinat de Habimana JMV, commerçant à Cyangugu.

L'abbé Ntimugura a été détenu à la prison de Cyangugu. Le Tribunal l'a condamné à 20 ans de prison. Il a interjeté appel et le tribunal d'appel l'a purement et simplement acquitté. Mais il reste encore en prison pour des raisons obscures alors que le tribunal d'appel avait ordonné sa libération.

- 30 juin 1997 : arrestation de l'Abbé NTURIYE Édouard de Nyundo

⁶³Parmi ces dossiers, il signalait l'assassinat des évêques et de certains ecclésiastiques, la conversion de certaines églises catholiques en monuments nationaux commémoratifs du génocide, le secteur de l'enseignement, les mesures administratives visant à décourager les missionnaires, la suppression des congés coïncidant avec quelques fêtes de l'Église Catholique et le boycott des cérémonies des ordinations épiscopales.

⁶⁴Voir Neno CONTRAN – Gilbert KADJEMENJE, *Cibles*, Afriquespoir, Kinshasa 2002, p.156

L'abbé Nturiye était recteur du Petit Séminaire de Nyundo au moment des événements de 1994. Rescapé des massacres de Nyundo, il s'est réfugié dans sa paroisse natale de Nyange (Kibuye). Il a finalement fui en ex-Zaïre. Rentré d'exil, il a été nommé vicaire à la paroisse de Kivumu. C'est là où il fut arrêté et transféré à la prison de Kibuye. Le 17 avril 1998, le tribunal l'a condamné à la peine de mort en même temps que son jeune confrère Kayiranga. Peu après, il a été transféré à la prison de Gikondo (Kigali). Le 25 octobre 2000, le tribunal d'appel de Ruhengeri l'a acquitté en même temps que son confrère Kayiranga.

- 1997 : arrestation de l'abbé MATEGEKO Aimé de Cyangugu

A peine rentré d'exil en mai 1997, l'abbé Mategeko a été convoqué au bureau communal de Gisuma (Cyangugu) où il fut arrêté et interné pour quelques jours avant d'être transféré à la prison centrale de Cyangugu. Le journal Imboni l'accuse d'avoir encouragé les massacres dans la paroisse de Shangi alors qu'il était curé de Hanika. Ce même journal rapporte que l'abbé Mategeko se serait fait « vacher en vue de découvrir des cachettes des rescapés »⁶⁵.

En mars 2001, on l'a fait comparaître devant la juridiction 'gacaca', alors en essai, où quelques femmes l'auraient accusé d'avoir participé aux massacres de Shangi. Il n'a identifié aucune de ces femmes. Il attend encore de comparaître devant le tribunal⁶⁶.

- 1998 : arrestation de l'abbé NGIRINSHUTI Thaddée de Nkanka (Cyangugu)

L'abbé Ngirinshuti, curé de Nkanka au moment des événements de 1994, n'avait pas quitté le pays quand les autres ont fui. Sa paroisse est

⁶⁵Imboni no 7 (mars 1995)17. Invahe Nshya no 1244 (1998)3, mentionne ce prêtre parmi les personnes soupçonnées d'avoir fait tuer des gens à Hanika.

⁶⁶Pour l'année 1997, il faudrait aussi mentionner le cas de Mgr Bimenyimana qui a été arrêté à la commune de Mudasomwa au mois de mars et le cas de Mgr Twagirayezu Callixte, vicaire général de Kigali, qui a été maltraité à la prison de Kigali, le 23 novembre, alors qu'il allait y assurer un service religieux (KM no 1480 de novembre 1997, p.7).

l'une de rares paroisses qui ont continué à fonctionner durant les événements de 1994. Par la plume de Nkaka Samuel, le Journal Imboni le mentionne parmi ceux qui ont activé le génocide par leurs homélies⁶⁷. L'abbé Ntimugura ignorait ceux qui le chargeaient. Il a été relâché en novembre 2001⁶⁸.

Signalons qu'en avril 1995, alors que des journaux commençaient à le mentionner parmi les personnes à arrêter, l'Abbé Thaddée Ngirinshuti affirmait qu'il ne quittera pas sa paroisse de Nkanka. Il confiait sa cause à Dieu, le vrai juge.

- 14 avril 1999 : arrestation de Mgr MISAGO Augustin, évêque de Gikongoro

Mgr Misago a été arrêté à Giticyinyoni (à l'entrée de Kigali) alors qu'il se rendait à une réunion des évêques à Kigali. L'arrestation avait été minutieusement préparée par une campagne de désinformation⁶⁹. Le 7 avril 1999, alors qu'on commémorait le 5e anniversaire du génocide à Kibeho (diocèse de Gikongoro), le Président de la République, monsieur Pasteur Bizimungu⁷⁰, l'avait attaqué en public.

Son dossier judiciaire a été initié au lendemain de son arrestation. Son procès, très suivi par la population et les médias, a débuté le 20 août

⁶⁷ *Imboni* no 7 (mars 1995)7. Le journal traite ce prêtre de "diable". *Imvaho Nshya* no 1071 (1995)9 relate que l'abbé Ngirinshuti aurait déclaré que l'Église de Shangi n'aurait pas été détruite si on y avait refusé l'asile aux tutsi qui venaient s'y réfugier.

⁶⁸ Signalons que le journal *Imvaho Nshya* no 1426 (février 2002)16 a publié un article remettant en cause l'acquittement des consacrés. La Commission Diocésaine « Justice et Paix » de Cyangugu a fait une note de clarification sur ce sujet (*Imvaho Nshya* no 1428/2002, p.17). Le 1430 (de mars/2002, p.5) du même journal précise, quant à lui, que l'abbé Thaddée, que le Tribunal aurait condamné à 20 ans de prison, a été relâché suite à une décision de la cour d'appel qui trouvait qu'il n'y avait pas de preuves suffisantes pour être maintenu en prison.

⁶⁹ On est allé jusqu'à traiter l'évêque de saleté (igitotsi) dans l'Église (voir *Imvaho* no 1279, p.7).

⁷⁰ Peu avant l'arrestation de l'ex-Président Pasteur Bizimungu en avril 2002 par les services de la sécurité, un numéro d'*Imvaho* reprochait au même président d'avoir précipitamment fait mettre en prison Mgr Misago !

1999. A la fin de l'année 1999, le parquet a fait mettre son nom sur la liste des présumés coupables du génocide de la première catégorie. Cette façon de faire a été perçue par certains comme une manœuvre visant à influencer les juges ! Le procès s'est conclu par l'acquittement du prélat le 15 juin 2000.

Mgr Misago est sorti de prison très malade ; il a été transféré d'urgence à l'Hôpital en Belgique pour des soins intensifs. Il est resté cloué au lit pendant un mois et demi.

Après son rétablissement, il a regagné son diocèse le 16 septembre 2000. De nombreux chrétiens et tous les évêques du Rwanda l'accueillent avec enthousiasme. Un représentant de l'État, le ministre chargé de la sécurité nationale, et le préfet de Gikongoro étaient du nombre.

Malgré l'acquittement de cet évêque par le Tribunal Spécialisé de Première Instance de Kigali, le même parquet de Kigali qui l'avait fait arrêter persiste à le maintenir sur la liste des présumés coupables du génocide au lieu de le tenir pour innocent puisqu'aucun tribunal ne l'a jusqu'ici accusé de quoique ce soit. Bien d'hommes de lois affirment que son maintien sur la liste des présumés coupables du génocide relève d'un simple manque de bon sens juridique⁷¹.

Il est à noter que Mgr Misago a commencé à être la cible des journaux au moment où l'on parlait de son retour d'Europe en janvier 1995 où il était allé se faire soigner. Une campagne d'intoxication de l'opinion publique fut alors soutenue par bien de publications comme celles d'African Rights, Golias, Umusemburo et Ingabo.

Il est à signaler également qu'avant lui, un autre évêque, Mgr Jean Damascène BIMENYIMANA de Cyangugu, avait été arrêté, le 19 mars 1997, par des militaires à la commune de Mudasomwa (Gikongoro).

⁷¹ A titre d'information signalons qu'une partie de son dossier judiciaire a été publié par Maître Alfred Pognon sous le titre de *Procès de Mgr Augustin Misago* édité par Pallotti-Press en juin 2000.

Il est resté bloqué durant quelques 3 heures. Quelques jours après cet incident, il a eu un accident de voiture dans la même zone de Gikongoro. Sa voiture a été mise hors d'usage. Mais, l'évêque est resté indemne.

- 2000 : arrestation de l'Abbé MUNYABURANGA François de Butare

L'abbé Munyaburanga a été arrêté par les militaires rwandais opérant en République Démocratique du Congo (ex-Zaïre) où il était réfugié depuis 1994. Il a été ramené au Rwanda, puis détenu à la prison de Butare. Il attend de comparaître devant le tribunal.

-12 juillet 2001 : arrestation en Suisse de l'Abbé RUKUNDO Emmanuel

L'abbé Rukundo Emmanuel était un aumônier militaire en 1994. Il est parmi le groupe des prêtres de Kabgayi qui ont vite regagné le diocèse peu après la victoire du FPR sur l'armée gouvernementale. Il a quitté le pays pour l'Europe. Il a été arrêté en Suisse où il exerçait le ministère et transféré, le 20 septembre 2001, au tribunal d'Arusha.

Deux autres prêtres rwandais, à savoir l'abbé Athanase Seromba et l'abbé Hormidas Nsengimana, sont également détenus à Arusha. Le premier a décidé de se rendre lui-même au tribunal d'Arusha. A peine arrivé sur le territoire tanzanien en provenance d'Italie, le 6 février 2002, il a été arrêté et remis au TPIR. Le second a été arrêté au Cameroun, le 21 mars 2002, et transféré, le 10 avril, à Arusha.

Tous les trois sont accusés de génocide, mais plaident non coupables. Ils attendent patiemment le procès.

- mars 2002 : arrestation de l'abbé KALIBUSHI Laurent de Kigali

L'abbé Kalibushi Laurent⁷² de l'archidiocèse de Kigali a été arrêté par la police dans un des quartiers de Kigali avec un groupe d'autres personnes. La police soupçonne leur groupe :

⁷²C'est le seul prêtre qui est encore en prison pour d'autres raisons que le génocide.

- d'être en relation avec une secte de l'Uganda qui a fait tuer près d'un millier de ses adeptes
- d'être en relation avec les leaders d'Ubuyanja, une formation politique interdite au Rwanda
- de détourner les mineurs de l'école⁷³

On attend que son dossier se clarifie.

3.2.2 : Frères

- arrestation du Frère NKUSI François (mariste)

Il a été détenu à la prison de Gitarama. Après un jugement, il a été acquitté le 19 janvier 2001

- arrestation du Frère RWESERO Dominique (josphite⁷⁴)

Il a été détenu à Gitarama ; après un procès, il a été condamné à mort ; après appel, il a été condamné à la détention perpétuelle.

3.2.3 : sœurs⁷⁵

- octobre (?) 1994 : arrestation à Shyorongi (Kigali) de deux Sœurs Pénitentes Bénédicte MUKANYANGEZI et Bernadette MUKARUSINE

Les deux sœurs travaillaient à Shyorongi en 1994. Elles ont fui à Bukavu (ex-Zaïre). Quand les évêques catholiques ont adressé, le 5 septembre 1994, une lettre à tous les consacrés leur demandant de retour-

⁷³Voir notamment *Ukuri* no 146 (avril 2002)1.7.

⁷⁴Il y aurait à signaler aussi le cas du Frère Azarias qui été intercepté à l'aéroport de Kigali en 1995 et qui a passé quelques jours dans une brigade avant d'être relâché.

⁷⁵Au nombre de sœurs mises en prison, il faudrait ajouter une sœur auxiliaire (Valérie) et une sœur bernardine (Donatilla) qui ont passé près d'une semaine à la brigade de Butare pour des interrogatoires sur des problèmes d'ordre disciplinaire qui avaient surgi à l'École Sociale de Karubanda en 1998.

ner dans le pays pour aider à relancer les activités pastorales, ces deux sœurs ont été parmi les premiers qui ont répondu à cette invitation. Elles ont été arrêtées à Shyorongi alors qu'elles y étaient allées pour voir les possibilités de relancer les activités.

A plusieurs reprises, on a fait croire qu'elles n'allaient pas tarder en prison, mais voilà déjà 8 ans qu'elles gisent encore là sans procès⁷⁶ !

- juillet 1996: Arrestation à Gisenyi de sœur MUKAKIMENYI Jacqueline (des Petites Sœurs de Jésus)

La sœur Mukakimenyi Jacqueline travaillait à Caritas-Goma dans son service chargé des réfugiés rwandais. Elle vient au Rwanda pour participer à une session organisée par sa congrégation. Elle est arrêtée à la frontière de Gisenyi. Le motif à l'origine de son arrestation serait la possession de documents provenant des camps de réfugiés et injurieux pour le Gouvernement rwandais. Après quelques mois de détention, elle est relâchée en décembre 1996.

- 15 décembre 1997: arrestation de deux sœurs pénitentes, NYIRAMAZAYIRE Elisabeth et MUKAGASHUGI Chantal

Ces deux sœurs vivaient à Nyamasheke en 1994. Elles ont été arrêtées et incarcérées dans la prison de Cyanguu. On les chargeait d'avoir participé au génocide et collaboré avec des tueurs. Le 4 décembre 1998, les autorités judiciaires décident de leur mise en liberté provisoire⁷⁷. Le 22 janvier 2001, les deux sœurs sont acquittées par le Tribunal de Cyanguu. Leur procès avait débuté le 4 décembre 2000. Le ministère public a interjeté appel contre l'issue du jugement.

⁷⁶ Déjà *Le Canard déchainé* (Nyabarongo) de février 1995 les mentionnait parmi ceux qui devaient sortir de la prison, alors que *Golias Magazine* no 43 (juillet-août 1995)⁵¹ les mentionne parmi les 6 sœurs assassinées.

⁷⁷ La mesure est mise en exécution le 7 décembre 1998. Les autorités judiciaires la reconfirmeront le 31 octobre 2000.

- 5 octobre 1998: arrestation de Sœur KAKUZE Marie de l'Annonciation

L'arrestation de Sœur Kakuze a lieu à la suite des massacres qui ont été perpétrés aux écoles de Muramba⁷⁸ (Nyundo) durant la nuit du 27 au 28 avril 1997 par des hommes armés. Un officier en civil s'est présenté au couvent des sœurs Benebikira à Byimana (Kabgayi) vers 19 heures du soir ; il a demandé à voir Sœur Kakuze. Il informait que la dite sœur était requise à l'inspection d'arrondissement de Gitarama et que des gens de Kigali l'y attendent ! La sœur a informé que le règlement de sa congrégation lui interdit des sorties pareilles. L'hôte s'est lui même chargé d'obtenir la permission requise auprès de la supérieure. Celle-ci, n'y comprenant rien mais contrainte à céder, a accompagné sa consœur à cette rencontre-surprise. Le convoi s'est arrêté au cachot de Mbare où la sœur est restée jusqu'au 6 novembre 1998 ; la sœur a été transférée à la prison de Gitarama . Elle y resta longtemps sans dossier jusqu'à ce qu'on la transféra dans la prison de Gisenyi en 1999⁷⁹.

C'est à la prison de Gisenyi que la sœur Kakuze apprendra qu'on l'accusait d'avoir favorisé des divisions au sein des élèves de son établissement, d'avoir collaboré à l'assassinat de la directrice de l'ENP Muramba, Mlle Griet Bosmans, d'avoir collaboré avec des interahamwe et des infiltrés et d'avoir manqué de collaboration avec les services de

⁷⁸ Il s'agit de l'Ecole Normale Primaire et de l'Ecole Economique de Muramba. La première était dirigée par une laïque belge, la seconde par Sœur Marie de l'Annonciation des Benebikira.

⁷⁹ Certains s'étonnaient qu'on l'ait emprisonnée à Gitarama alors qu'on l'accusait des faits survenus dans Gisenyi.

la sécurité. La sœur expliquera que toutes ces accusations sont sans fondements surtout que les élèves des deux ethnies ont également été victimes de l'attaque des assaillants et que sa propre nièce était du nombre⁸⁰.

Concernant l'hébergement d'une femme d'un interahamwe, la sœur fera observer que la dite femme habitait la même localité que l'école. Aucune raison ne pouvait donc justifier le besoin d'être logée à l'école voisine de sa résidence.

Les instances judiciaires opteront, en date du 2 décembre 1999, pour sa mise en liberté provisoire. On assignait à la sœur d'habiter dans un couvent plus proche de Gisenyi, de ne pas dépasser la commune de Kanama sans permission, d'être toujours à la maison à partir de 17 heures du soir et de se présenter au parquet tous les mardis et vendredis. Ces mesures seront assouplies en date du 3 février 2000. La sœur a été alors autorisée à circuler partout au Rwanda, mais il lui était interdit d'aller à l'extérieur du pays ; elle devait se présenter au parquet une fois par mois et chaque fois que de besoin. Actuellement, la sœur jouit de toute sa liberté

Il est à préciser que l'attaque des écoles de Muramba a eu lieu vers 1 heure du matin en avril 1997. La sœur Kakuze, surprise par l'attaque, avait cherché à se cacher sous un lit ; elle y fut découverte par les assail-

⁸⁰ Les dégâts humains à l'Ecole Economique sont les suivants:

- les personnes tuées : Twagiramariya Epiphane (nièce de la directrice, étudiante en 6e année primaire) ; Kampire Monique (Nyakizu), Kantengwa Rosine (Rutobwe), Ingabire Mukamazimpaka (Giciye), Mugiraneza Marie Grâce (Kayenzi), Muhorakeye Eularie (Rutobwe), Mukakaranga Beata (Nyakabanda) et Mukakamari Marie Goretti (Kibirira) de 1ère année ; Icyimpaye Josiane (Kicukiro), Mukawera Jeannette (Rubungo), Nirere Germaine (Satinshi), Kawera Marie Josée (Nyakabanda), Mukagatare Liberata (Musambira) de 2e année ; Mukamudenge Philomène (Satinshi) et Mukankaka Valentine (Kamembe) de 3e année ; Nyiransabimana Angèle (Ramba) et Kankwanzi Primitive (Taba) de la 4e année.

- les personnes blessées : Bahufite Clémentine (Ramba), Mukamunana Béatrice (Runda), Kubwimana Christine (Shyorongi), Kampire Marie Goretti (Satinshi), Murekatete Clémentine (Nyakabanda), Mukanyandwi Emerita (Rutobwe), Ingabire Régine (Cyuru), Yadufashije Espérance (Nyakabanda), Uwiragiye Peruth (Ramba), Uwamariya Félicité (Mushubati), Kuradusenge Annonciata (Gatonde), Mukamana Blandine (Nyakabanda) et Mujawayezu Hilarie (Satinshi).

lants qui la traînèrent, en la maltraitant, jusque dans l'école voisine dont la directrice a été tuée. Les militaires positionnés non loin de là ne sont intervenus que vers 5h du matin. La sœur directrice a regagné son établissement vers 6 heures. Elle n'eut pratiquement pas le temps de pleurer ses enfants massacrés. Son calvaire commença aussitôt. Elle regrettera par la suite d'avoir été rescapée du massacre⁸¹.

- Cas de deux sœurs bénédictines, MUKABUTERA Kizito et MUKANGANGO Gertrude, interpellées en Belgique

Depuis le 17 avril 2001, un procès s'est ouvert en Belgique en cour d'assises contre quatre Rwandais dont les deux sœurs bénédictines⁸² ci-haut mentionnées. Ce procès s'est terminé par une condamnation de 12 et 15 ans de prison respectivement pour Sr Mukabutura Kizito et Sr Mukangango Gertrude⁸³. Les paysans de Sovu (diocèse Butare) avaient été encouragés à ne pas avoir peur d'aller témoigner à Bruxelles contre ces sœurs. 4 sœurs bénédictines, dont deux ont déjà quitté la congrégation, ont fait partie de ceux qui les chargeaient. En 1995, Le Tribun du Peuple no 62 accusait déjà les deux sœurs d'avoir fait tuer 30000 personnes à Sovu⁸⁴ ! Le journal le soir de Septembre 1995 affirmait, lui, qu'entre 500 et 600 personnes se sont vues refuser un refuge et une protection au même couvent.

Ce procès est un acte politique posé par la Belgique pour tenter de normaliser ses rapports avec le Gouvernement Rwandais. Déjà en avril 2000, le Premier Ministre belge avait posé un autre geste en demandant pardon pour les responsabilités de la Belgique dans le drame rwandais.

⁸¹ KM no 1467 (mai 1997) 12.

⁸² Durant le génocide, la congrégation des Bénédictines a perdu 9 membres qui tentaient de fuir vers le Zaïre.

⁸³ Voir *Imvaho Nshya* no 139 (juin 2001) 5. En février 2000, African Rights leur a consacré un numéro pour les charger.

⁸⁴ Voir *Le Tribun du Peuple* no 62 (octobre 1995) 11

3.3 : Tableau récapitulatif

Diocèse ou congrégation	avant juillet 94 (Emprisonnés)	après juillet 94 (relâchés)	Après 94 : encore en prison	total
Butare	3	2	2	7 ⁸⁵
Cyangugu		3	2	5 ⁸⁶
Gikongoro			1	1
Kabgayi	1		3	4
Kibungo	2			2
Kigali			1	1
Nyundo	1	2	2	5
Pères Blancs		2		2 ⁸⁷
Total/prêtres	7	9	11	27
Joséphites	2	1	1	4
Maristes		1		1
Total/frères	2	2	1	5
Auxiliairice		1		1
Benebikira		1		1
Bénédictines			2	2
Bernardines		1		1
Pénitentes		2	2	4
Petites Sœurs de Jésus		1		1
Total/sœurs	0	6	4	10
Total général	9⁸⁸	17	16	42⁸⁹

⁸⁵ Parmi les deux prêtres relâchés figure un qui a été mis en prison en 1998 pour une affaire de discipline sociale (voir Imvaho Nshya no 1253). Le diocèse de Butare compte aussi deux séminaristes encore en prison, l'un à Karubanda, l'autre à Gishamvu.

⁸⁶ Parmi les 5 prêtres, on doit signaler que l'un était diacre au moment de son emprisonnement, l'autre était simple séminariste. **Parmi les prêtres encore en prison, un a été déjà acquitté par la cour d'appel.**

⁸⁷ Le deuxième cas concerne le Père Comblin qui a été intercepté à une barrière à Butare.

⁸⁸ Signalons que 3 de ceux-là sont morts assassinés durant le génocide, 1 est mort durant le génocide par manque de soins, 2 sont morts après le génocide l'un en ex-Zaïre, l'autre de maladie. 1 a abandonné le ministère et 2 autres vivent encore leur vie de consacrés.

⁸⁹ Il faudrait ajouter à ce chiffre six cas de prêtres qui ont été mis en prison durant le génocide avant d'être tués. Il s'agit de Firmin Butera et Justin Furaha de Butare, Canisius Murinzi, Pierre Ngoga et Irénée Nyamwasa de Gikongoro et Musoni Aloys de Kabgayi. En tout donc 48 consacrés ont connu la vie de la prison depuis 1990. Il s'y ajouterait le cas de l'abbé Ndabarushimana de Kabgayi récemment ramené au Rwanda par des militaires (entre mai - juin 2002

4. Missionnaires expulsés

4.1 : hommes

- mars 1996 : cas du Père COMBLIN André des missionnaires d'Afrique

Le Père Comblin avait été chargé du dossier des deux sœurs bénédictines qui avaient outrepassé le règlement intérieur de leur congrégation en retournant clandestinement au Rwanda. La congrégation cherchait à rouvrir le monastère de Sovu, mais après avoir réglé la question disciplinaire de ses deux membres qui logeaient provisoirement à l'évêché de Butare. C'est là que le Père Comblin, dans le cadre de sa mission, allait les rencontrer. Après une entrevue avec elles, le Père Comblin est arrêté à la barrière militaire de Rwabuye (à la sortie de Butare) alors qu'il retournait à Kigali. Le service de contrôle lui prit tous ses documents⁹⁰. Il fut détenu à la brigade de Butare, puis transféré à une brigade de Kigali.

Des pourparlers impliquant le Ministère rwandais de l'Intérieur, la Conférence Épiscopale du Rwanda et les Pères Blancs ont été engagés pour débloquer le cas du missionnaire arrêté. Il fut relâché et mis en résidence surveillée en attendant que son visa expire, le 19 février 1996. les évêques ont intercédé pour que le missionnaire reste au Rwanda, mais le Gouvernement rwandais n'a pas renouvelé son visa. Le Père Comblin est retourné chez lui, en Europe, le 23 mars 1996 avec le même avion qui ramenait l'Envoyé du pape au Rwanda, Mgr Joseph-Paul CORDES.

Certains croyaient que la démarche du Père Comblin auprès des sœurs rentrées sans en avoir la permission de leurs supérieures visait à couvrir les forfaits de leur Mère Supérieure. Le Père Comblin clarifiera auprès

⁹⁰ Une partie de ces documents sera notamment publiée par *Le Tribun du Peuple* no 62 (octobre 1995) 13-14, voir aussi *Umusemburo* no 3 (octobre 1995) 5.

des autorités compétentes que sa mission visait simplement à « résoudre un problème interne à la communauté de Sovu » et non à « soustraire la Mère Gertrude à la justice ». On lui reprochait en outre d'aller, par ses interventions à l'étranger, à l'encontre de la politique de reconstruction et de réconciliation nationales du Rwanda.

- cas de l'abbé LERUSSE André, curé de Musebeya (aujourd'hui Busanze)/Gikongoro

Ce prêtre, de nationalité belge, est arrivé au Rwanda en 1978 comme prêtre Fidei Donum pour le diocèse de Kabgayi. En 1996 l'abbé Lerusse a été prêté au diocèse de Gikongoro. Le 1er décembre 1997, il a été expulsé du Rwanda. Le Gouvernement Rwandais le déclarait « indésirable ». Il l'accusait de se livrer « à des manœuvres qui portent atteinte à la sûreté intérieure de la République Rwandaise en initiant des camps de solidarité des jeunes sans autorisation de l'autorité compétente sous un angle ethnique ».

L'acte de notification d'indésirabilité spécifiait que ledit prêtre recourait à la stratégie de « construction des maisons des pauvres » pour arriver à ses fins de nuisance.

4.2 : femmes

- 8 mars 1997 : expulsion de deux françaises missionnaires laïques Madeleine RAFFIN et Marie-Thérèse DEMANGE

Madeleine Raffin était une auxiliaire de l'apostolat. Elle travaillait au service de l'Eglise au Rwanda depuis le 14 août 1968. Elle a enseigné longtemps dans les séminaires de Save, Kansi, Butare et Nyakibanda ainsi qu'à l'École Marie Merci de Kibeho depuis sa fondation en 1986. Depuis 1981, Madeleine Raffin s'occupait aussi de l'encadrement de jeunes filles désœuvrées (Diarwa).

Au moment des événements de 1994, Madeleine Raffin était directrice de la Caritas diocésaine de Gikongoro, fonction qu'elle occupait depuis 1993 au lendemain de l'érection de Gikongoro.

Durant la période-trouble de 1994, la Caritas-Gikongoro s'est, entre autres, occupée de : recueillir les gens qui venaient se réfugier à la paroisse de Gikongoro, à partir du 8 avril 1994... ; porter de la nourriture au camp de Murambi, aux paroisses de Kaduha et Cyanika ; distribuer de la nourriture à la population affamée et assaillie par de nombreux déplacés.

Madeleine Raffin a pu elle-même cacher dans sa maison 6 personnes dont 5 ont survécu.

Après juillet 1994, la Caritas-Gikongoro a continué son activité sociale en accueillant notamment les enfants non accompagnés et en aidant à la réhabilitation des maisons⁹¹ et des centres de santé.

Signalons aussi qu'au moment de l'intensification de l'insécurité, en 1996-1997, alors que des expatriés quittaient l'intérieur du pays pour se replier sur Kigali ou retourner chez eux, Madeleine Raffin est parmi les rares expatriés qui sont restés au milieu de la population pour la soutenir dans ses divers besoins quotidiens⁹².

Le service de l'immigration lui a annoncé, le 7 mars 1997, qu'elle devait quitter le pays le lendemain. On lui reprochait d'exercer « une activité professionnelle qui porte préjudice aux intérêts de la République Rwandaise, (de prêcher) le négationnisme du génocide et (de répandre) l'esprit divisionniste au sein de la population et de Caritas/Gikongoro ».

⁹¹ Le projet de réhabilitation des maisons pour 600 familles qu'on venait de négocier avec la Coopération Française sera bloqué avec l'expulsion de Raffin le 8 mars 1997.

⁹² Concernant cette insécurité régnant dans le pays, les évêques exprimaient, en date du 27 février 1997, leur inquiétude devant la montée constante de la violence qui semblait « replonger (le pays) dans la période tragique » que l'on croyait avoir traversée pour de bon. Les évêques exhortaient les gens « à se distancer de la logique de guerre et des affrontements dont la triste conséquence est de faire périr sans distinction l'innocent et le coupable ». Ils invitaient à déposer les armes et à rechercher la voie constructive de vivre ensemble au Rwanda. Ils demandaient aux autorités civiles et militaires « d'user de la force dissuasive qui ne violente ni ne tue, mais protège et rassure les personnes ». Aux étrangers, les évêques demandaient « de ne pas délaissier les rwandais » au moment où ils avaient plus besoin de leur appui « pour vivre et construire un pays de paix ».

Madeleine Raffin s'était totalement engagée à participer à la reconstruction du pays. Elle déclarait, par exemple, en date du 23 septembre 1994, quand elle prenait la décision de revenir au Rwanda où tout était encore incertain :

Si nous qui étions là, n'avons pas pu ou pas su empêcher, nous devons témoigner pour que les autres survivent. Il y a eu assez de morts des deux côtés. Il faut des survivants. Si des gens ont pu tuer à force de haine, il faut guérir à force d'amour... il faut témoigner au-delà de tant de misères que le pardon est possible. Il n'y a pas d'autre chemin. Et si nous savons nous entraider..., quelque chose sera possible et nous pourrons hâter l'heure de la paix ; une paix qui n'est pas possible si l'on ne sait pas pardonner. (...) Le Rwanda existe toujours et l'espérance nous anime pour que, au milieu de ceux que je vais retrouver, une parole de réconfort et le geste qui sauve puisse être trouvés. Il faudra ensuite aider les gens à se remettre debout, reconstruire le minimum pour qu'ils puissent retrouver leur dignité d'homme et remettre le monde au travail. Une rude tâche nous attend, ensemble et avec ces frères qui ne demandent qu'à vivre.

En octobre 1994, Madeleine Raffin notait que le plus difficile « sera de réparer le mal fait dans les cœurs, d'apprendre à pardonner... il y aura des années. Comment peut-on oublier quand on reste seul survivant de sa famille».

Madeleine Raffin a été expulsée en même temps que sa compatriote Demange Marie-Thérèse, avec laquelle elle partageait exactement les mêmes reproches.

Mademoiselle Demange était au Rwanda depuis le 18 janvier 1982. Elle travaillait comme infirmière dans le diocèse de Nyundo (Centre de santé de Mushubati/Kibuye). Depuis décembre 1991, elle était au service de Caritas-Rwanda, puis de la Croix Rouge de Belgique pour l'accueil des réfugiés Barundi et des déplacés de guerre. Jusqu'en avril 1994, elle travaillait à Muhura (Byumba). Son service à Muhura avait été sollicité par le Père Vallmajò qui s'occupait de l'assistance sociale des déplacés de guerre dans le diocèse de Byumba⁹³. A partir de juin 94,

⁹³Le Père Vallmajò a été tué durant la reprise des hostilités en avril 1994.

Mademoiselle Demange a été au service des Médecins du Monde à Gahini (dans l'actuelle province d'Umutara), puis à Kigali et à Kibuye. En 1995, Marie Thérèse Demange a regagné son pays ; vers fin 1996, elle est revenue au Rwanda pour se mettre au service du diocèse de Gikongoro qui manquait terriblement de personnel.

Le diocèse voulait lui confier le centre de santé de Mbuga. Des démarches avaient été entamées pour obtenir du ministère de la santé les autorisations nécessaires. A leur place, Mademoiselle Demange a reçu, en date du 7 mars 1997, une note d'expulsion du pays.

5. Conclusion

Comme signalé au début, l'Église Catholique a beaucoup souffert des événements qui ont endeuillé le Rwanda depuis 1990. La liste de son personnel qui a été soit tué, soit emprisonné, soit contraint à abandonner le ministère n'est qu'un indicateur assez parlant de cette souffrance. Il n'y a pas de doute que la pastorale menée ces derniers temps a été très affectée et conditionnée par cette souffrance. L'Église doit vite se remettre de cette souffrance pour pouvoir devenir **une vraie école d'espérance** pour tant de Rwandais qui souffrent actuellement des conséquences de la guerre et du génocide. Elle n'y arrivera que si ses ouvriers encore sur le chantier apostolique reprennent du courage évangélique pour témoigner du seul amour venant de Dieu. Que tous s'engagent à mettre tout leur charisme au service de l'Église du Christ et que rien ne les distraie des objectifs de leur consécration.

Tous ceux qui se réclament de l'Église doivent se mobiliser pour contribuer à soulager la souffrance qu'elle a connue. Qu'ils l'honorent en étant ses dignes représentants là où ils sont ; qu'ils se gardent de la déshonorer par des infidélités multiformes.

Que chacun pense à réhabiliter l'Église en étant vrai dans tout ce qu'il dit sur elle ; qu'ils militent pour sa conversion en se convertissant le premier.

Que chacun se convainque que les réalisations et les manquements de toute église reflètent toujours les réalisations et les manquements de ses membres pris individuellement ou collectivement.

**Annexe 1 : La Commission Épiscopale Justice et Paix 1990-1994
(réunions et participations aux rencontres)**

- Le 5 octobre 1992, Mgr Jean Baptiste Gahamanyi met en place un groupe de travail chargé des questions relatives aux déplacés et aux réfugiés. La mesure visait à rendre plus opérante la pastorale auprès des déplacés et des réfugiés. Le mandat assigné à ce groupe est celui de « créer des contacts auprès des personnes intéressées (par les problèmes des déplacés et des réfugiés), étudier et proposer ce qui est à faire concrètement au niveau de chaque diocèse pour préparer la population à l'accueil des réfugiés, recueillir les informations utiles concernant les pourparlers en cours entre le Gouvernement Rwandais et le FPR ».
- Le 19 octobre 1992, le groupe de travail de la commission épiscopale Justice et Paix publie un communiqué de presse. Dans ce communiqué, le groupe constate avec regret que les autorités n'encadrent pas suffisamment les déplacés de guerre et que « l'aide qui leur est destinée connaît une mauvaise distribution ».

En outre, le groupe

- désapprouve tous ceux qui se complaisent à manipuler, à des fins politiques ou autres, leur détresse sans se préoccuper du respect de leur dignité humaine¹.
- exhorte les déplacés à vaincre l'esprit attentiste qui diminue en eux le sens de la solidarité et de la responsabilité personnelle.
- invite l'élite intellectuelle parmi les déplacés, en particulier les enseignants, à mettre leurs capacités au service de leurs compagnons.
- félicite les prêtres, les religieux et les religieuses qui se dépensent nuit et jour pour améliorer leurs conditions de vie et souhaite que leur effectif augmente afin de leur assurer une assistance morale et spirituelle plus adéquate.

¹Le groupe avait relevé que par exemple, certains politiciens utilisent les déplacés de la guerre comme des « boucliers humains », d'autres les identifiaient à « des animaux auxquels on jette à manger ».

- dénonce toutes les personnes qui s'approprient les biens des déplacés de guerre.
- invite les pouvoirs publics à assouplir les démarches relatives à l'accueil des enfants par des personnes et des familles qui en ont les possibilités.

Concernant les réfugiés, les membres du groupe

- rappellent que toute personne a le droit inaliénable à la citoyenneté du pays de ses pères et qu'il est du devoir des rwandais de l'intérieur de se préparer avec conviction à l'accueil fraternel des réfugiés qui voudraient regagner le Rwanda.
- recommandent aux réfugiés d'adopter une attitude positive sur l'évolution des réalités du pays afin de faciliter leur meilleure intégration et de sauvegarder l'esprit de confiance mutuelle².

Le Groupe termine son communiqué en suppliant « tous les responsables du pays et du FPR d'œuvrer pour le rétablissement de la sécurité intérieure et le retour de la paix, condition sine qua non pour la réhabilitation des déplacés de guerre et des réfugiés dans leurs droits respectifs ».

Au cours de leur rencontre, les membres du groupe de travail ont recommandé à l'église de « travailler hardiment à préparer la gestion de l'après-guerre ». Dans chaque diocèse on devait commencer à mener des réflexions approfondies sur ce que deviendra le Rwanda. Ainsi l'église devait aider à trouver le dénouement du mal rwandais.

- 1er décembre 1992, le groupe constate que le pays traverse un « temps de chaos » mais qu'on ne devait pas perdre espoir car la part d'un chacun constitue une lueur de salut. On déplore les conditions de vie dans les camps, surtout pour les enfants dont les filles deviennent prématurément enceintes, une forte politisation des camps de déplacés, l'indiscipline.

²Le groupe regrettait qu'une partie des réfugiés soit le jouet des politiciens, d'où leur réticence à toutes les propositions qu'on leur présente pour trouver une solution à leur problème.

On demande à l'Église de tenter de relancer la pastorale dans les zones occupées par le FPR pour stimuler l'espoir du retour des déplacés dans leurs maisons.

On demande à l'Etat de « commencer réellement les préparations de réinstallations des déplacés ».

On souhaite une intensification des activités pastorales auprès des unités militaires « pour former ses membres à plus d'humanité et plus de discipline ».. il fallait s'occuper de la formation morale des soldats et prévenir leurs comportements après la guerre.

On invite l'église à engager des contacts avec les évêques ugandais et zaïrois pour bien préparer le retour des réfugiés. Une équipe de prêtres était à mettre en place pour « rassurer les gens et mener des contacts permanents avec les réfugiés ».

On demande à l'État de préparer la réinstallation des réfugiés mais en écartant l'idée des campements qui deviennent facilement des cibles en cas de difficulté. Il fallait prévoir leur intégration parmi les autres populations. Un programme d'information et de sensibilisation est à mettre en place.

Dans un communiqué clôturant leur rencontre, les participants déclarent leur peine de constater que les déplacés de guerre « continuent à être victimes des intempéries climatiques, qu'ils sont tenaillés par la faim et qu'il leur manque des infrastructures scolaires, sanitaires et des médicaments ».

Ils s'inquiètent « d'un trop grand nombre de jeunes laissés à eux-mêmes, qui finissent parfois par fonder précocement et illégalement des ménages sans garantie de stabilité ». Ils désapprouvent « toutes les personnes qui manipulent la situation des déplacés de guerre pour faire de ceux-ci des moyens de réalisation de leurs plans politiques, commerciaux, économiques et autres ». Ils demandent aux responsables des confessions religieuses « d'être de vrais témoins de la vérité de l'Évangile » et d'être « les premiers à donner l'exemple de vivre en harmonie entre eux et avec les autres forces sociales ».

- Le 25 mars 1993¹, le groupe de travail propose une restructuration de la commission épiscopale Justice et Paix en sous-commissions afin de « dépasser le cadre des actions ponctuelles pour prendre certaines orientations à long et moyen terme² ». On demande à l'église de « constituer une mission de bonne volonté... pour le dialogue de réconciliation » et de « penser au réarmement moral des déplacés de guerre et des troubles sociaux ». On demande aussi que la justice s'exerce même au sein de l'armée qui a besoin de « reconquérir sa crédibilité auprès de la population ». Les pillages et autres actes malsains sont à condamner. On recommande la mise en place d'une pastorale spécifique pour les victimes du SIDA.

On note qu'à ce moment Caritas -Rwanda s'occupait spécialement des centres nutritionnels où travaillaient des sœurs³. Pour l'année 1992, Caritas-Rwanda a consacré 64.000.000 frs à ce secteur et 185.000.000frw pour l'achat des vivres. Pour le 1er trimestre de l'année 1993, la Caritas a débloqué chaque mois quelque 70.000.000 frw.

Les religieux ont créé un SOS déplacés pour crier haut leur misères. Office National Catholique des Moyens de Communication Sociale (ONCMCS) a mis en place un petit journal pour enfant déplacés (Gira So, premier numéro le 16 avril 1993).

On a rappelé au cours de cette réunion que « l'Église doit avoir le courage de dénoncer tout manquement au respect des droits de l'homme mais avec un style pastoral ».

¹C'est au cours de cette réunion que Mgr Augustin Misago est présenté comme nouveau président de la commission Justice et Paix en remplacement de Mgr Jean Baptiste Gahamanyi.

²Concernant sa restructuration, la commission crée trois sous commissions chargées respectivement des déplacés, des réfugiés et des droits de l'homme.

La sous-commission pour les déplacés est chargée d'étudier tous les contours du problème des déplacés de guerre, réfléchir sur les possibilités de leur réintégration dans leurs biens et les modalités d'être assurés d'une protection ».

La sous-commission pour les réfugiés est chargée de « voir comment préparer l'opinion nationale à l'accueil des réfugiés ».

La sous-commission pour les droits de l'homme est chargée d'être assez attentive aux événements pour y « déceler les cas de non respect aux droits de l'homme afin de proposer des réactions pastorales opportunes comme remèdes ou préventions ».

³Pour des raisons diverses, les autres personnes engagées au service des déplacés n'acceptaient pas de travailler dans les centres nutritionnels

On regrettait qu'un nombre assez important de fusils circulait dans la population. On invitait à « désavouer tous ceux qui prônent encore la solution militaire au problème rwandais ».

- Le 3 mai 1993, la commission Justice et Paix tient une réunion pour une mise en place effective des sous-commissions et pour préparer la visite du Cardinal Etchegaray.

Monsieur l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe est nommé secrétaire de la commission épiscopale Justice et Paix et membre de la sous-commission pour les droits de l'homme.

- Du 6 au 13 mai 1993 : Visite du Cardinal Etchegaray

En tant qu'Envoyé Spécial du Pape, le Cardinal Etchegaray, Président du Conseil Pontifical Justice et Paix visite le Rwanda pour soutenir son peuple dans sa recherche de paix.

Au cours de ses rencontres avec divers groupes, le Cardinal eut l'occasion d'être mis au courant de la situation dramatique du pays⁶.

L'Abbé Sibomana André, au nom des associations pour la défense des droits de l'homme au Rwanda, dénonce la triple confiscation du pouvoir, de l'avoir et du savoir avec son corollaire d'abus et d'exactions de tous ordres. Il fait remarquer qu'« au regard de la détermination de certaines autorités rwandaises à garder le pouvoir ou à y accéder en usant de la violence, l'avenir reste sombre » et que « la souffrance n'a ni parti, ni région, ni ethnie ». Il rappelle cette conclusion des enquêtes sur l'observance des droits de l'homme au Rwanda : Tant l'Etat Rwandais que le Front Patriotique Rwandais se sont rendus coupables de violation des droits de l'homme.

⁶Au moment de la visite du Cardinal Etchegaray, certains qualifiaient le Rwanda de « pays des dix mille problèmes » se résumant à la **déliquescence sociale, politique, culturelle et religieuse**, ou encore de « pays où coulent le sang et la misère » qui vit une profonde plaie nécessitant une urgence de soins, ou pays souffrant d'une « grave crise éthique » et sans modèle de référence. L'autorité ecclésiastique était jugée par une certaine opinion de **baigner dans un péché de compromission, de complicité et de lâcheté**. On demandait à Rome d'y injecter de jeunes éléments capables de vivre les changements voulus pour remplacer ceux qu'on appellerait à d'autres fonctions ailleurs (Voir Dialogue no 168 (juillet 1993) 118-130). Pasteur Bizimungu tiendra un discours semblable, le 7 avril 1999, à l'endroit de Mgr Misago.

Dans sa déclaration, l'Abbé Sibomana informe le Cardinal qu'en collaboration avec l'OXFAM et les différents diocèses catholiques, on sillonne le pays « pour éveiller les diverses couches sociales au respect des droits de la personne et à la démocratie dans un système pluraliste ». L'Abbé termine sa déclaration en rappelant que « le pardon n'appartient qu'à ceux qui ont souffert. Et avant de pardonner, avant d'ouvrir mon cœur, je dois savoir ce que je dois pardonner ».

Mgr Augustin Misago, en tant que Président de la Commission Episcopale « Justice et Paix », demande qu'il y ait, au Rwanda, une loi égale pour tous. Pour cela, juge-t-il, « il importe d'arrêter d'user de la force, du mensonge et de la violence pour se maintenir ou arriver au pouvoir, mais de jouer honnêtement le jeu démocratique en accordant autant de droit aux autres qu'à soi-même ».

L'Évêque dénonce les conflits derrière lesquels « se cachent parfois des raisons de règlements de comptes ou d'ambitions personnelles à assouvir, à tel point qu'on en arrive à accepter que de nombreuses vies humaines soient froidement sacrifiées ».

L'Évêque a fait, en outre, remarquer que « la guerre actuelle offre aux parties en conflit, comme aux partis politiques, le prétexte d'excuser tout mal qui se commet, et de bafouer impunément les droits de la personne humaine ».

Il demande au Cardinal d'insister auprès des autorités « pour les convaincre de l'importance d'appliquer la loi de façon égale pour tout le monde et de ne pas laisser impunis les crimes manifestes ; sinon ce serait une façon d'encourager indirectement les malfaiteurs ». Mgr Misago considère que le problème des déplacés est la plus grave conséquence de la guerre déclenchée et entretenue volontairement par le FPR. Il trouve que les camps de déplacés comptent « plus de morts que la guerre et les assassinats politiques réunis ». Pour lui, ce fait constitue « un autre type de crime contre l'humanité ».

Le message de l'Évêque se conclut par une sollicitation à la communauté internationale pour l'envoi d'une force de paix au Rwanda dans le but d'aider ce pays à cheminer vers l'installation des institutions démocratiques par voies d'élections libres

Concluant sa visite⁷, le Cardinal laisse un message d'amour, de vérité et d'encouragement aux Rwandais.

- Le 3 juin 1993 : réunion de la commission justice et Paix

Le président de la commission rappelle que l'Église devra être vigilante pour « bien accompagner les implications pratiques » des accords qui venaient de se conclure, le 30 mai 1993, à Kinyihira entre le Gouvernement Rwandais et le FPR.

La commission envisage la publication d'une brochure de sensibilisation des droits de l'homme.

La commission recommande que « les prêtres prennent plus conscience de leurs responsabilités et engagements dans la formation et l'éducation de la population à la doctrine sociale de l'Église ». Elle recommande également l'enseignement de cette doctrine dans les séminaires et les maisons de formation religieuse.

- Du 5 au 8 juillet 1993 : conférence panafricaine justice et paix à Yaoundé⁸

Au cours de cette conférence, on a, entre autres, relevé pour le Rwanda ceci :

(la) guerre... a ravagé le Nord du pays, provoquant la mort de milliers de personnes, le déplacement d'environ 1 million de fuyards, la destruction du grenier du pays... et la fermeture de la principale voie vers l'extérieur. (... Des montagnes de peur, de haine et d'égoïsme bloquent les négociations). Le peuple a peur de (la) reprise possible des hostilités. (...) Les belligérants

⁷ Sa visite l'a porté aussi dans la partie contrôlée par le FPR après une messe célébrée en plein camp des déplacés. Deux prêtres ayant déserté leurs diocèses de Goma/Zaire et Ruyigi/Burundi se trouvaient alors dans le maquis avec le FPR. Celui-ci réclamait que ces prêtres soient canoniquement mis à sa disposition.

Cette visite dans la zone du FPR a été suivie par une autre, le 1er juin 1993, d'une délégation conduite par Mgr Phocas Nkwigize, évêque de Ruhengeri. La dite délégation a rencontré à Butaro les responsables du FPR qui ont affirmé « attendre beaucoup de l'Église Catholique pour un retour rapide à la paix et à la réconciliation ».

⁸ Cette conférence a été réunie sous le patronage du Conseil Pontifical Justice et Paix et du SCEAM. Elle a regroupé les délégués des Églises d'Algérie, Bénin, Burkina-Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Conakry, Madagascar, Mali, Île Maurice, République Centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Tchad et Zaire.

ont mis à profit le cessez-le-feu pour se refaire les dents et les griffes. (...) Le FPR semble ne tenir aucun compte du terrible prix qu'il fait payer à une population ignorante sinon innocente des raisons réelles du conflit. Quant aux dits responsables du pays..., tout ce beau monde paraît occupé à défendre des intérêts inavouables, partisans et divergeants, qui ont manifestement peu à voir avec l'intérêt supérieur de la Nation qu'ils invoquent comme prétexte. (...) Le pays, déjà anémié par sa gigantesque plaie du Nord..., sombre chaque jour un peu plus dans une anomie généralisée. (...) La criminalité... atteint des proportions intolérables, et les criminels courent en toute impunité, fautes d'enquêtes rigoureuses pour les identifier, et de poigne assez ferme pour les neutraliser. (...) Le recours à la violence, offensive ou défensive, est toujours une atteinte au respect de l'homme, qui doit être absolu ».

- Du 12 au 16 juillet 1993 : un séminaire-atelier à Kabusunzu sur « le rôle de la société civile et son organisation dans le développement socio-économique et dans la démocratisation au Rwanda »

Des confessions religieuses avaient été invitées à ce séminaire. La CEPR a été représentée par Mgr Misago et l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe.

Ce séminaire visait à mettre en place la société civile au Rwanda.

De la relation qu'en a faite l'Abbé Thaddée, on relève que ce séminaire recommande aux membres des confessions religieuses « d'éviter toutes compromissions avec le pouvoir politique, de mener une véritable neutralité politique positive en faveur de la société toute entière ». On a demandé particulièrement à l'Église Catholique « d'élaborer une éthique et une charte politique pour la nation ». Il lui a été demandé aussi de s'engager davantage pour l'encadrement des étudiants en vacances en vue « de contre-carrer la volonté politicienne tendant à récupérer ces jeunes ».

A l'issue de ses travaux, le séminaire-atelier de Kabusunzu a notamment demandé au Président de la République Rwandaise d'user de son pouvoir en vue « d'accélérer le processus de Paix et signer avec la partie en négociations l'Accord final de paix tant attendu par le peuple rwandais ». Il a

demandé au Président du Front Patriotique rwandais « d'abandonner toute idée de blocage et d'obstruction face à l'Accord de Paix ». Il a invité la classe politique à ne pas se cantonner dans la position de sauvegarde des intérêts de groupes ou de personnes. En fin, le séminaire a demandé aux parties en négociations d'informer correctement et objectivement « sur les raisons réelles et les points de désaccord » pour arriver à la signature de l'accord de paix.

- Le 6 septembre 1993, l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe a signé un communiqué dans lequel la Commission Episcopale Justice et Paix se déclare satisfaite de la signature de l'Accord de paix d'Arusha, déplore les obstacles encore existants dans la zone tampon et « invite les deux parties à respecter les accords signés ». Au nom de la commission, l'abbé « implore les partis politiques à régler, dans les meilleurs délais, les différends qui explosent en leur sein, parce que ces dissensions mettent en péril la tranquillité du peuple ». Il demande au Gouvernement Rwandais d'« intervenir rapidement pour endiguer la recrudescence des œuvres de terreur constatables dans Kigali et ailleurs ».

Il invite enfin les instances compétentes de la presse écrite, parlée et imagée à « freiner les revues et journaux licencieux, qui se permettent de dépraver les mœurs des Rwandais et exploite le sexe pour leurs intérêts financiers, en dépit de toute éducation ». La commission dont il était le porte-parole est résolue à dénoncer « tout ce qui blesse l'harmonie sociale du Rwanda ».

- Le 19 septembre 1993, le ministère du travail et des affaires sociales organise un séminaire-atelier visant notamment à faire le bilan des séminaires de sensibilisation à l'accueil des réfugiés réalisés par les paroisses catholiques.

L'Église Catholique y fut représentée par l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe.

On y a regretté que le ministère ayant les réfugiés dans ses attributions « n'avait rien fait de palpable ni pour la sensibilisation, ni pour la planification du programme et des infrastructures de rapatriement et d'accueil des réfugiés ».

L'abbé Thaddée a aussi attiré l'attention sur le fait qu'« un bon discernement doit être fait pour orienter (les) bailleurs de fonds vers des associations ou organisations de confiance » pour éviter que des voleurs puissent profiter des programmes de réconciliation sans rien faire dans ce domaine.

- Le 8 novembre 1993, à l'issue d'une réunion, Mgr Misago Augustin, Président de la Commission Épiscopale Justice et Paix, publie un communiqué dans lequel il :

Invite les chefs de partis politiques et d'organes de presse à prendre davantage conscience des risques incalculables que des discours, des déclarations ou des écrits propagandistes à coarction ethniste peuvent entraîner pour le peuple rwandais tout entier comme pour le peuple burundais lui-même. Elle recommande à la population rwandaise et aux réfugiés burundais de se montrer critiques devant les slogans enchanteurs et autres moyens de propagande qui accèdent le mensonge et incitent à la division, à la haine, à la vengeance et à la violence. (...) La commission dénonce le fonctionnement fort peu démocratique de partis politiques qui, pourtant, se prétendent champions de la démocratie, mais dont certains dirigeants ne paraissent pas toujours soucieux du bien commun ou n'offrent plus, de fait, assez de garanties pour la réconciliation, l'unité et la paix nationales. Elle encourage les formations politiques à se réunir dans les plus brefs délais en congrès extraordinaires pour redonner la parole au peuple, vérifier leur propre cohésion et améliorer ainsi leur jeu démocratique. C'est un des meilleurs moyens pour désamorcer des crises éventuelles tout en sauvegardant les acquis du pluralisme politique déjà consacré par la constitution. (...) Elle invite le peuple chrétien, notamment ses pasteurs et leurs collaborateurs, à prêcher toujours d'exemple et à redoubler leur engagement dans la promotion des œuvres de réconciliation et de paix fondées sur la justice sociale⁹.

⁹Ce communiqué fait écho à la note de l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe adressée aux évêques le 25 octobre 1993. Dans la dite note, l'Abbé rappelle que « toute violence est une atteinte à la vie et à la dignité de la personne humaine et, de ce fait, une violation flagrante

- Le 9 décembre 1993, l'Abbé Thaddée Rusingizandekwe invite toutes les paroisses catholiques à participer aux manifestations chrétiennes¹⁰ organisées pour la paix au Rwanda.

Ces manifestations étaient programmées pour le 1er janvier 1994 et visaient à montrer que les chrétiens en ont assez de la guerre et de l'inertie des institutions administratives. La même invitation sera reprise par Mgr Augustin Misago le 16 décembre 1994 pour en souligner l'importance et le caractère œcuménique.

- Le 16 décembre 1993, la Commission Épiscopale Justice et Paix de l'Eglise Catholique et la Commission Paix, Justice et Réconciliation des Eglises Protestantes publient une déclaration dans laquelle elles appellent les chrétiens à être en faveur du nouveau politique au Rwanda. Les deux commissions condamnent les violences et les assassinats. Elles dénoncent le mensonge, la duplicité, l'instrumentarisation de la population et les enquêtes judiciaires qui restent stériles. Elles demandent que désormais la vérité, la justice et la tolérance soient les piliers du pays. Elles déclarent l'année 1994, l'année de la paix au Rwanda.

- Le 1/1/1994 : L'action «La Paix en marche», mise en place par le groupe «Pax Christi» au Rwanda, débute ses manifestations¹¹. Ces manifestations sont précédées par une veillée de prière. Dans tous les diocèses furent organisées pareilles marches. Ces marches ont lieu au moment où

suite⁹ des droits de l'homme ». La même note « déplore que la situation de misère des voisins risque d'être exploitée et récupérée au Rwanda par des forces à visée de violence inavouée ; prie les autorités burundaises de tout mettre en œuvre pour rendre aux droits de la personne et à la légalité des institutions leur vrai visage ; invite les autorités du Rwanda à prendre conscience des risques incalculables que des discours et des déclarations propagandistes peuvent entraîner pour (les rwandais et les burundais) ; avertit la population rwandaise de se montrer plus critique devant des slogans peu responsables ».

¹⁰Ces manifestations auront effectivement lieu à Kigali et dans les divers diocèses. A Kigali, elles ont débuté par une marche partant de la paroisse Sainte Famille vers le Stade Amahoro de Remera. Elles se sont poursuivies tous les dimanches au Stade Nyamirambo après l'échec de la mise en place de toutes les institutions de la Transition.

¹¹ Les représentants de ce groupe avaient été reçus par la CEPR au cours de sa session de travail de décembre 1993. La CEPR a appuyé ses initiatives en mandatant son Président de la commission "Justice et Paix" à organiser la sensibilisation y relative.

se déroulaient dans le pays des péripéties et des acrobaties politiques pour la mise en place des Institutions d'Arusha.

L'Action «Paix en marche» visait à «dénoncer les pratiques de mensonge, de violence, d'injustice et de haines» qui se remarquaient un peu partout dans le pays et désarçonnaient la population. Ses protagonistes voulaient ainsi «conscientiser davantage les fidèles à prendre leurs responsabilités de chrétiens pour faire régner la vérité, la justice et l'amour, et montrer que l'Évangile doit avoir la primauté sur tous les idéaux que l'homme se fixe». La marche organisée ce jour-là constituait «un signe de désengagement des chrétiens du péché collectif multiforme» qui défiait l'Église.

La marche inaugurerait une série d'autres manifestations pour «dire un non catégorique à toute forme d'immoralité, d'intolérance et de manque d'esprit démocratique dans la gestion de la chose publique». La marche fut soutenue par divers messages envoyés à l'Église du Rwanda¹².

A l'occasion de cette marche, les organisateurs ont publié le portrait du dirigeant que la population attendait des nouvelles institutions. Ce portrait est ainsi décrit : le dirigeant que le peuple veut doit :

- Avoir la compétence suffisante pour la fonction qu'il est appelé à exercer
- Être tolérant, tenir compte des autres et de leurs avis, et rechercher, dans la mesure du possible, le consensus
- Être reconnu comme soucieux de la vérité, de la justice et du respect des droits de l'homme
- Être capable de transcender son appartenance ethnique, régionale et religieuse
- Avoir fait preuve de conscience professionnelle dans ses occupations antérieures

¹² Parmi ces messages, on note celui du Cardinal Etchegaray envoyé à Mgr Augustin Misago en date du 30 décembre 1993. On relève de ce message que : « (...) Le Rwanda est entre les mains des Rwandais : il exige des Rwandais tout neufs qui, non seulement ont déposé les armes, toutes les armes, pensées de soupçon, de mépris, de vengeance, qui ruinent une société. (...) Je souhaite beaucoup d'audace et de courage au peuple Rwandais pour cette nouvelle et décisive étape de sa vie, mais qu'il sache qu'il n'est pas seul sur le long chemin où il s'est engagé résolument... ».

- Être reconnu comme honnête dans la société et exemplaire dans sa vie familiale
- Si il a exercé une fonction d'autorité, il doit avoir fait preuve du sens de la démocratie et du souci du bien commun
- Ne pas avoir encouru de condamnations devant les tribunaux en question de droit commun (sauf cas d'injustice)
- Être reconnu pour avoir respecté et appliqué les lois justes du pays
- Être connu comme soucieux des problèmes du pays et s'être engagé à y trouver des solutions avec d'autres
- S'il est candidat à la députation ou à une autre charge publique, avoir fait preuve de motivation dans le service de la société dans son entièreté
- Être un homme/une femme qui se distingue par l'adéquation entre ses paroles et ses actions et qui mène à bonne fin ce à quoi il s'est engagé

- 17 janvier 1994, la commission Justice et Paix se réunit pour examiner la situation socio-politique qui prévalait alors : blocages pour la mise en place des institutions de la Transition, famine dans le Sud du pays, la situation des réfugiés burundis et celle des réfugiés rwandais. On parla aussi des modalités financières de publication des brochures¹³ justice et paix pour sensibiliser le peuple aux problèmes des droits de l'homme et de la réconciliation.

- Le 7 février 1994 : Au cours d'une réunion de la Société Civile¹⁴, des participants

informent le public que si les blocages de mise en place des Institutions perduraient, la Société Civile consulterait le peuple pour qu'elle installe d'autres dirigeants du pays d'autant plus

¹³ Ces brochures n'ont pas pu être publiées

¹⁴ La Conférence Épiscopale du Rwanda était représentée par les Abbés Thaddée Rusingizandekwe et Ladislas Habimana, respectivement Secrétaire de la Commission Épiscopale Justice et Paix et Secrétaire Général de la Conférence des Evêques catholiques du Rwanda.

que les premiers n'ont pas été démocratiquement mandatés par le peuple souverain. Ils dénoncent toute personne qui aurait l'intention de recourir à la guerre en tant qu'instrument de règlement du conflit politique.

Ils mettent en place «une commission chargée de rencontrer les responsables politiques ... (et les représentants de la communauté internationale) pour les informer de leurs préoccupations et de leur faire part de leurs propositions en vue du déblocage de la situation actuelle».

- Le 3 mars 1994, la Société Civile fait un communiqué dans lequel **elle dénonce les attitudes provocatrices à la reprise de la guerre entre le FPR et les FAR**. Elle dénonce aussi le fait de personnes qui prennent prétexte aux dissensions d'ordre ethnique pour maintenir le pays dans l'impasse. Elle demande au PL de suivre l'exemple du MDR pour résoudre ses différends afin de préserver le pays de la guerre. A tous les Rwandais, la Société Civile demande de s'interdire des actes de violences basées sur l'ethnie, la région ou le parti. Qu'ils restent solidaires pour lutter contre les semeurs de zizanie. Il est demandé à la communauté internationale de faire de fortes pressions sur les Autorités Rwandaises et le FPR pour qu'ils ne se réengagent pas dans le conflit.

Annexe 2 : les victimes du génocide

1. Jusqu'à présent, on ne connaît pas de chiffre exact des victimes du génocide rwandais d'avril-juin 1994, sauf pour la province de Kibuye où un recensement systématique a été réalisé par IBUKA, une association des rescapés du génocide. D'après ce recensement, le nombre des victimes du génocide dans cette province s'élève à près de 60.000 personnes¹. Pour les autres provinces, les chiffres qu'on avance relèvent des approximations. Actuellement le chiffre minimum avancé des victimes du génocide est de 500.000, le chiffre maximum varie autour d'un millien de personnes.

Plus de 500 fausses communes des victimes du génocides auraient été découvertes (voir discours du Président d'IBUKA, le 7 avril 2002 à Nyakibanda).

2. D'après un recensement établi par le Gouvernement Rwandais en 2000 (voir *Imvaho* n° 1420/2001, page 5), les victimes du génocide depuis le déclenchement de la guerre en octobre 1990 jusqu'au 31 décembre 1994 s'élèvent à 934.222 personnes réparties comme suit²:

1. Butare : 206871 (22,1%)
2. Kigali Rural: 136359 (14,6%)
3. Gitarama : 113261 (12,1%)
4. Kigali Ville: 98135 (10,5%)
5. Gikongoro: 96.372 (10,3%)
6. Kibungo: 82431 (8,8%)

7. Kibuye: 72688 (7,8%)
8. Cyangugu: 55271 (5,9%)
9. Gisenyi: 35130 (3,8%)
10. Umutara: 19229 (2,1%)
11. Ruhengeri: 11925 (1,3%)
12. Byumba: 6550 (0,7%)

¹ Ce chiffre est proche de celui avancé pour les victimes de Bisesero : 55.000 personnes selon *Imvaho* n° 1228/1998. Human Rights Watch signalait, en 1999, que le recensement systématique de victimes de Bisesero comporte 5100 noms.

² *Imvaho Nshya* n° 1420 (décembre 2001)5

3. Les chiffres des victimes du génocide rwandais d'avril-juin 1994 connaissent une grande variation suivant les auteurs. En voici quelques exemples :

- Un journaliste affirmait dans *Imvaho* n° 1102/1995 que jusqu'en octobre 1995, on venait d'inhumer dignement 997.000 personnes. Si on considère les enterrements qui ont été faits depuis, on dépasserait largement le chiffre d'un million qu'on avance souvent.

- Pour Gisozi (**Kigali**), le nombre varie entre 200.000 (voir *Imvaho* n° 1331) et 250.000 (Radio) personnes dont 51.000 provenant de Nyamirambo. Si on se réfère aux chiffres publiés dans *Imvaho* n° 1420, à sa page 5, on dirait que Gisozi serait le cimetière de toutes les victimes de Kigali Ville et Kigali Rural dont le nombre s'élèverait à 244.494. Si l'on considère le recensement général de 1991 qui établissait la population de Kigali Ville à 232.770 habitants, on dirait que toute l'ancienne population de Kigali Ville a été décimée.

- **Dans Cyangugu**, *Imvaho* n°1094 (septembre 1995)¹⁴ avait publié ces chiffres provisoires pour chacune des 11 communes qui constituaient cette province : 1342 pour Bugarama, **2306** pour Cyimbogo, 2521 pour Gafunzo, 2040 pour Gatara, 1139 pour Gishoma, 4242 pour Gisuma, **6205** pour Kagano, 1579 pour Kamembe, 1500 pour Karengera, 3250 pour Kirambo et 1679 pour Nyakabuye. Le total serait de **27.803** victimes du génocide. Ce chiffre correspondrait à peu près à la moitié des victimes comptées pour la seule paroisse de Nyamasheke (45.000 selon *Imvaho* 1281). Selon *Imvaho* n° 1110 (janvier 1996)², le nombre total des victimes du génocide dans Cyangugu serait de 120.000 personnes, soit plus de 4 fois le chiffre provisoire d'*Imvaho* n° 1094.

- **Dans Gikongoro**, *Imvaho* n° 1279/1999 parlait de 150.000 victimes. Lors de la commémoration du 5^e anniversaire du génocide à Kibeho, le 7 avril 1999, on signalait 20.000 victimes à Kibeho, alors qu'*Imvaho* n° 1278/1999 parle plus de 26.000 victimes. Pour Murambi, les chiffres varient entre 5.000 et 70.000 personnes³. Pour Kaduha, on a les chiffres de 50.000 victimes (*Imvaho* n° 1066/1995), 18.000 victimes (*Imvaho* n°1071) et 26.000 victimes (*Imvaho* n° 1399/2001).

- **Dans Kibungo**, *Imvaho* n° 1383/2001 parlait de 150.000 victimes dont 50.000⁴ de Nyarubuye (*Imvaho* n° 1077) et 40.000 de Rukumberi (*Imvaho* n° 1383). Pour Rukara, les chiffres varient entre 500 et 6000 (voir *Imvaho* n° 1227/1998 et Human Rights Watch dans son livre *Aucun témoin ne doit survivre* de 1999).

4. On ne devrait pas partir du manque des statistiques plus fiables concernant le nombre des victimes du génocide pour nier celui-ci. Car le génocide n'est pas une affaire de nombre ; c'est le résultat d'une idéologie visant à exterminer un groupe humain. Il n'est pas non plus nécessaire de gonfler démesurément le nombre des victimes du génocide pour convaincre de l'existence de celui-ci. Le constant de familles entières systématiquement décimées suffit à prouver l'existence du plan macabre du génocide.

5. Il est temps que les responsables se penchent sérieusement sur le dossier du nombre des victimes du génocide afin de nous éviter de continuer à réfléchir sur notre drame sur base des simples approximations. Ce travail serait une autre manière d'honorer nos défunts en les sortant de l'anonymat des chiffres ronds. Il faudrait, pour toutes les provinces, un recensement en bonne et due forme comme on en a fait un à Kibuye.

³Voir *Human Rights Watch*, *Aucun témoin ne doit survivre*, Paris 1999, p.23 ; voir aussi *Imvaho* n°s 1114/1996 (20143 victimes), 1124/1996 (20.000 victimes), 1279/1999 (40.000 victimes).

⁴Ce chiffre était annoncé en juin 1994 comme le nombre total approximatif de toutes les victimes de Kibungo (voir Joseph NGOMANZUNGU, *l'Eglise et la crise rwandaise de 1990-1994*, Kigali 2001, p.134).

Table des matières

1. Introduction	3
2. Ouvriers apostoliques massacrés	7
2.1 : Avant avril 1994 :	7
2.2 : Durant le génocide et les massacres d'avril - juillet 1994.	9
2.2.1 : Prêtres	9
2.2.2 : Frères	15
2.3 : Après le génocide (d'août 1994 à nos jours)	20
2.3.1 : prêtres	20
2.3.2 : Frères	26
2.3.3 : Sœurs	26
2.4 : Tableaux récapitulatifs	30
2.4.1 : Prêtres	30
2.4.2 : Frères	30
2.4.3 : Sœurs	31
3 : les emprisonnements de consacrés au Rwanda	33
3.1 : au début de la guerre	33
3.2 : après juillet 1994	34
3.2.1 : les prêtres	34
3.2.2 : Frères	49
3.2.3 : sœurs	49
3.3 : Tableau récapitulatif	54
4: Missionnaires expulsés	55
4.1 : hommes	55
4.2 : femmes	56
5. Conclusion	61
Annexe 1 : La Commission Episcopale Justice et Paix 1990-1994	63
Annexe 2 : les victimes du génocide	77
Table des matières	81

Achévé d'imprimer en juillet 2002
par Pallott Press
B.P. 863 Kigali